

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le jeudi 27 novembre 2014

à 14 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 20 novembre 2014

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 27 novembre 2014, à 14 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Direction du greffe, City Hall, Suite R-134)

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le jeudi 27 novembre 2014

à 14 h

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 27 novembre 2014.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception des articles 30.01, 30.02, 41.01 à 41.05 qui seront livrés ultérieurement. Aucun document ne sera livré pour l'article 30.07

De plus, les versions imprimées des budgets relatifs aux articles 30.03 à 30.06 vous seront livrées séance tenante.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 27 novembre 2014**

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du 14 novembre 2014

30 – Administration et finances

30.01 Service des finances , Direction Planification stratégique - 1143843017

Dépôt du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.02 Service du greffe

Dépôt du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

30.03 Service du greffe - 1142904013

Dépôt du budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

30.04 Service du greffe - 1142904014

Dépôt du budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

30.05 Service du greffe - 1142904015

Dépôt du budget 2015 du Bureau du Taxi

30.06 Service du greffe - 1142904012

Dépôt du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

30.07 Service du greffe

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

41 – Avis de motion

41.01 Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1146812002

Avis de motion - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015)

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

41.02 Service des finances , Direction Services partagés financiers - 1144309006

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015)

41.03 Service des finances , Direction Services partagés financiers - 1144309009

Avis de motion - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

41.04 Service des finances , Direction Planification stratégique - 1143843018

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06 054)

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

41.05 Service des finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1143894002

Avis de motion - Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 14 novembre 2014
13 h 30**

**Séance tenue le vendredi 14 novembre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, M. Edward Janiszewski, M. John Judd, représentant du maire de la Ville de Montréal-Est, M. Lionel Perez, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Alan DeSousa

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Zoé Bayouk, Mme Paola Hawa et M. Beny Masella

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Harout Chitilian, Mme Chantal Rouleau, Mme Anie Samson et Mme Maria Tutino

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il indique que M. Lionel Perez agira comme porte-parole de l'assemblée en remplacement de M. DeSousa jusqu'à l'arrivée de ce dernier.

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG14 0484

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2014, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0485

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude des Programmes triennaux d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et de la Société de transport de la Ville de Montréal

Monsieur Lionel Perez dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude des Programmes triennaux d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et de la Société de transport de la Ville de Montréal comprenant le rapport minoritaire de Projet Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0486

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 octobre 2014 par sa résolution CE14 1636;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143843014

CG14 0487

Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 octobre 2014 par sa résolution CE14 1637;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1143843012

À 13 h 47, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire

Article 30.01

Dépôt du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Article 30.02

Dépôt du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

Ce document vous sera livré ultérieurement.



Dossier # : 1142904013

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance |

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1142904013**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-04

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-11-04



Rapport annuel
2014
Budget
2015

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| MISSION ET VISION..... | 5 |
| VALEURS | 5 |
| ORGANES DE GOUVERNANCE | 7 |
| ORGANIGRAMME..... | 9 |
| PARC IMMOBILIER..... | 11 |
| BILAN DE L'ANNÉE 2014 | 12 |
| OBJECTIFS 2015 | 17 |
| FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2015..... | 18 |
| PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES..... | 19 |
| ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES | 20 |
| PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR FONCTION | 21 |
| PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS (RAM) | 22 |

MISSION ET VISION

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) a été constituée par la Ville de Montréal le 25 juin 1958 pour administrer le projet connu sous le nom des Habitations Jeanne-Mance.

Mission

La CHJM propose *des logements de qualité* aux résidents à faible revenu, habitant sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi *qu'un éventail de services afin d'offrir un milieu de vie stimulant, où il fait bon vivre, et des opportunités pour l'épanouissement de chacun tant sur le plan individuel que collectif.*

La participation de tous les employés, partenaires et fournisseurs assure à la fois la gestion du site, des logements et l'animation de ce milieu de vie.

Vision

En lien avec sa mission, la CHJM oriente ses actions de façon à changer les perceptions populaires du logement social.

Deux principales orientations stratégiques soutiennent cette vision : le désenclavement physique et le désenclavement social. Pour atteindre cet idéal, la CHJM mise sur trois champs d'intervention, soit l'amélioration de l'aménagement du site, le développement social et communautaire et le renforcement des compétences organisationnelles.

VALEURS

La CHJM s'est dotée de valeurs pour accompagner ses employés dans leurs activités professionnelles. Ces valeurs, partagées par tous, se reflètent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation afin d'accroître, entre autres, la confiance des résidents et des nombreux partenaires. Ainsi, la gouvernance et les actions de la CHJM et de ses employés sont ancrées dans des valeurs éthiques et professionnelles qui sont les suivantes :

L'intégrité : valorise la bonne foi, l'équité et l'impartialité dans les rapports entre les personnes et dans le traitement des dossiers. Elle suppose l'honnêteté, l'incorruptibilité et « faire ce qui est bien » en toutes circonstances.

Le respect : soutient des comportements marqués par la courtoisie, la bienveillance, l'empathie et la confidentialité. Cela suppose également l'acceptation des idées et sentiments des autres.

La responsabilisation : la mission de la Corporation représente une grande responsabilité sociale et environnementale pour les administrateurs et les employés. **La CHJM affine le développement durable à ses orientations, ses décisions et ses actions afin de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux.** La responsabilisation appelle également

l'adhésion aux orientations, décisions et valeurs organisationnelles dans les gestes au quotidien. Cela implique d'agir avec diligence, rigueur et d'assumer la responsabilité de ses actions y compris celle de ses erreurs. Enfin, le devoir de transparence est la condition essentielle pour établir une relation de confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

L'excellence : le souci de se centrer sur l'action et de se perfectionner est la base d'une culture d'excellence. L'organisation du travail, efficace et efficiente permet une saine gestion du site et des logements. Cela exige de faire preuve d'entraide, de collaboration et de solidarité. Chacun doit démontrer son ouverture face aux idées nouvelles ainsi que sa curiosité et son intérêt d'en apprendre davantage pour parfaire ses connaissances et innover dans ses actions.



Au fil des saisons

Œuvre d'art réalisée par l'équipe de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

En collaboration avec l'organisme Mu

Le 12 juin 2014

ORGANES DE GOUVERNANCE

Les instances décisionnelles de la Corporation sont constituées d'un conseil et de trois comités qui interagissent entre eux. Les membres des organes de gouvernance se rencontrent régulièrement tout au long de l'année et sont composés d'acteurs issus du secteur du logement social et abordable et d'organismes institutionnels partenaires.

Le conseil d'administration

La Corporation est gouvernée par un conseil d'administration composé de sept membres, dont quatre sont nommés par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Les trois autres membres sont élus par et parmi les résidents. Le terme des administrateurs est de trois ans, renouvelable.

| Postes dont le mandat relève du Conseil municipal de la Ville de Montréal | | Postes dont le mandat résulte d'une élection parmi les locataires | |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Robert Petrelli | Président | Shirley Smith | Administratrice |
| Danièle Thiboutot | Vice-présidente | Lise Cayer | Administratrice |
| Danielle Cécile | Administratrice | Rolland Durocher | Administrateur |
| <i>En cours d'attribution</i> | Trésorier | | |



Les membres du conseil d'administration, de gauche à droite : Rolland Durocher, Danièle Thiboutot, Lise Cayer, Robert Petrelli, Shirley Smith, Danielle Cécile.

Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner le cadre financier incluant l'intégrité des états financiers, les mécanismes de contrôle interne et le respect des lois, règlements, politiques et procédures, notamment en ce qui a trait aux octrois de contrats.

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Claude Papineau | Président |
| Jean Bernier | Membre |
| <i>En cours d'attribution</i> | Membre |

Le comité aménagement

Le comité aménagement est composé de sept membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner, commenter, bonifier et suggérer tout projet qui pourrait avoir des impacts sur les aménagements extérieurs du site.

| | |
|-------------------|---|
| Robert Petrelli | Président du conseil |
| Rolland Durocher | Administrateur au conseil |
| René Pronovost | Chef de division, Horticulture et collections, Jardin Botanique / Espace pour la vie |
| Julia Davies | Conseillère en aménagement, Direction de l'habitation, Ville de Montréal |
| Clotilde Tarditi | Directrice générale, CHJM |
| Normand Vallières | Directeur projets majeurs, CHJM |
| Sylvain Blais | Directeur opérations, CHJM |

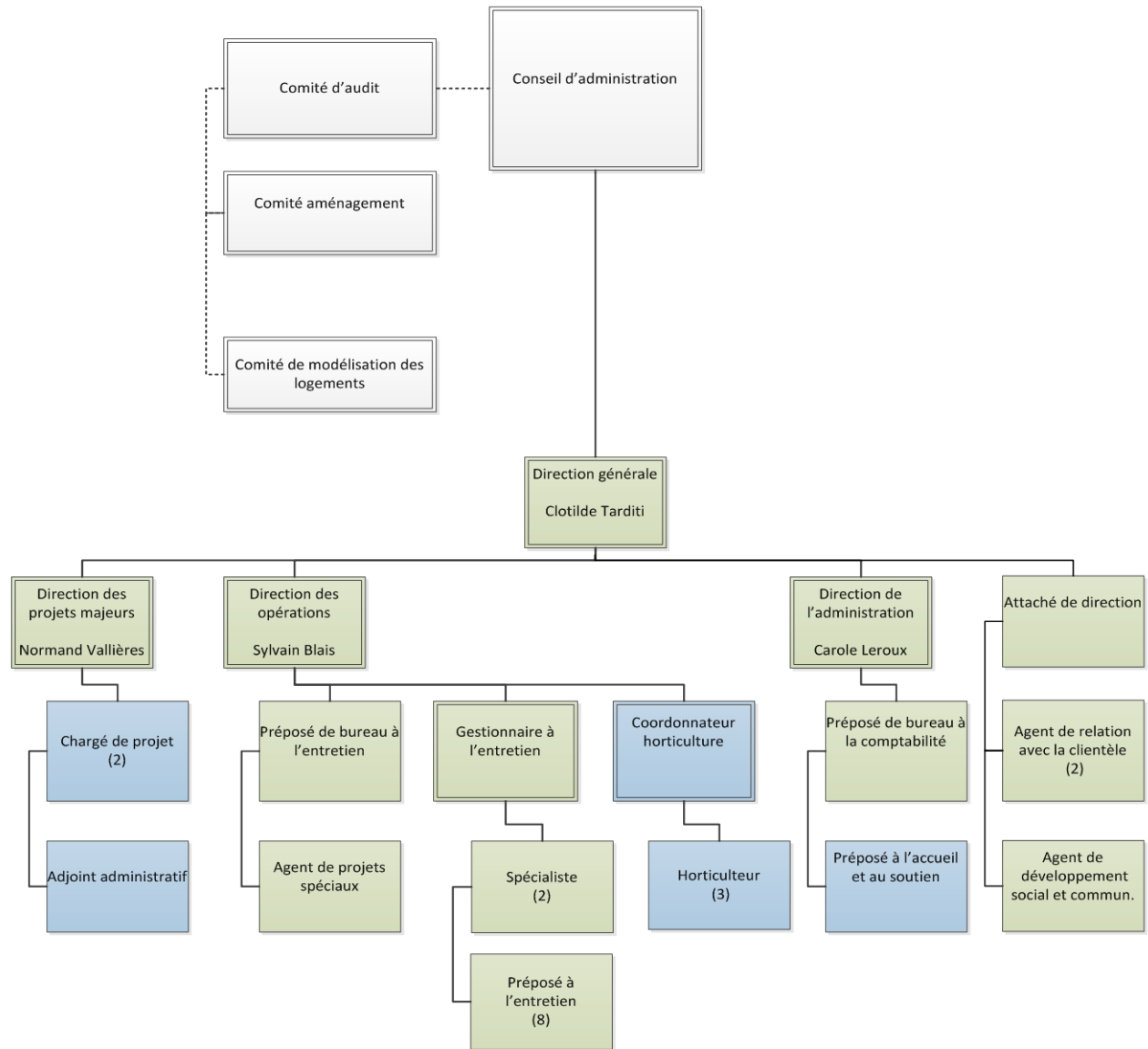
Le comité de modélisation des logements

Le comité de modélisation des logements est composé de quatre membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour émettre des recommandations quant à l'affectation des logements vacants, au traitement des requérants en liste d'attente et la gestion des nouvelles demandes, à l'échéancier et les stratégies de mise en marché des logements vacants.

| | |
|---------------------|--|
| Marie-Claude Savard | Conseillère principale, Activités fédérales-provinciales & logement abordable, SCHL |
| Julia Davies | Conseillère en aménagement, Direction de l'habitation, Ville de Montréal |
| Clotilde Tarditi | Directrice générale, CHJM |
| Vincent Brossard | Agent de relation avec la clientèle (location), CHJM |



ORGANIGRAMME



Légende :



Une équipe dynamique, au service des résidents!



Membres du personnel



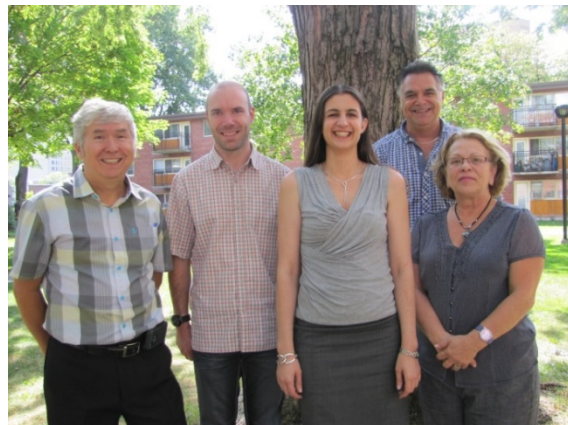
Membres du personnel de l'équipe des projets majeurs



Membres du personnel de l'équipe de l'entretien et des réparations



Agent de relation avec la clientèle (location)



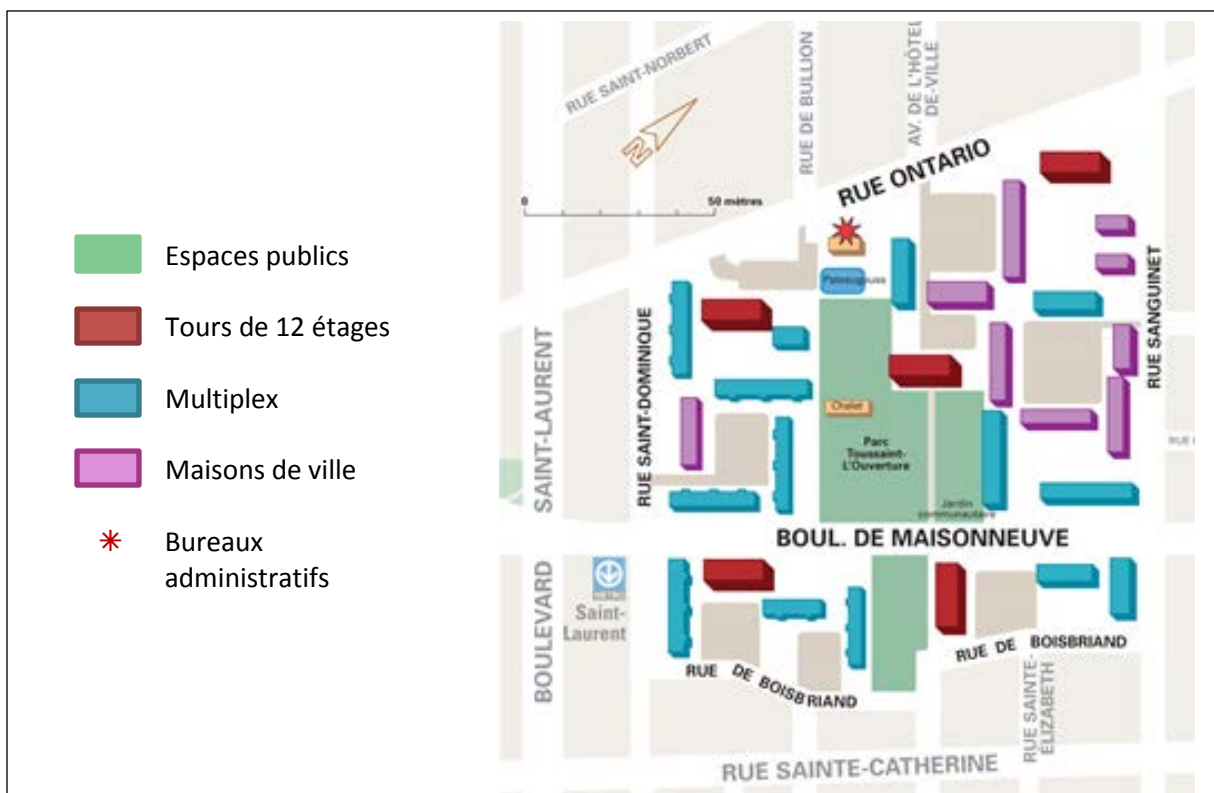
Équipe de direction

PARC IMMOBILIER

La CHJM est responsable de la gestion d'un parc immobilier de 788 logements, regroupés dans 28 bâtiments qui sont répartis sur un terrain d'une superficie de 7,7 hectares. Les immeubles sont répartis en cinq sous-ensembles mixtes ceinturés par de grands espaces verts et récréatifs.

| TYPOLOGIE DES LOGEMENTS | | | |
|--------------------------|-----------------|--------------------|---------------------|
| Clientèle | Type d'immeuble | Nombre d'immeubles | Nombre de logements |
| Personnes âgées 60 ans + | Tour 12 étages | 5 | 528 (1cc et 2cc) |
| Familles avec enfants | Multiplex | 14 | 210 (2cc et 3cc) |
| | Maison de ville | 9 | 50 (4cc et 5cc) |
| TOTAL | 3 | 28 | 788 |

Situé au cœur du Faubourg Saint-Laurent, le site est délimité au nord par la rue Ontario, au sud par la rue Boisbriand, à l'ouest par la rue St-Dominique et à l'est par la rue Sanguinet. On y trouve les espaces publics suivants : deux terrains de basket-ball, un parc de jeux pour enfants, un mini terrain de soccer (patinoire extérieure en hiver), deux jardins communautaires, des jeux d'eau, une grande allée aménagée et un petit parc boisé. Seul le boulevard De Maisonneuve traverse le site d'Est en Ouest dans la partie sud.



BILAN DE L'ANNÉE 2014

Depuis 2004, la Corporation s'affaire à la revitalisation du site : 51 millions de dollars ont déjà été investis dans le cadre de travaux majeurs. Ce programme prévoit des investissements majeurs sur les infrastructures mécaniques et électriques, les éléments architecturaux, les aménagements extérieurs et la modernisation de l'ensemble des logements. A ce jour, 70% des logements ont déjà bénéficié de travaux sur les distributions électriques et mécaniques et 9.5% des logements sont modernisés. À l'horizon 2022, l'ensemble du programme devrait être complété.

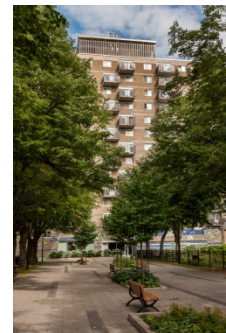
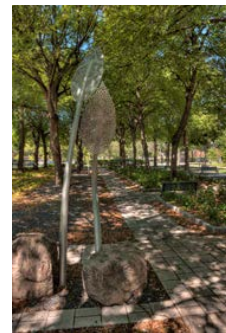
Il est intéressant de souligner que le fait de moderniser l'intérieur des logements implique de relocaliser temporairement et par phases successives tous les résidents du site pour une période de 18 mois. La conséquence directe est que les Habitations Jeanne-Mance n'accueillent plus de nouveaux résidents depuis maintenant plus de 2 ans. La Corporation devrait pouvoir remettre des logements à louer sur le marché à l'horizon 2017. Dans cette perspective, un comité de modélisation des logements réfléchit aux modalités de cette remise en location.

Après 10 ans de travaux majeurs ...

Une image renouvelée du site : les investissements majeurs consentis, assortis d'efforts importants en matière d'art public et de vie sociale, ont un impact majeur sur la perception des Habitations Jeanne-Mance.

Une intégration réussie dans le quartier : les travaux majeurs sont accompagnés d'importants investissements de la part de l'arrondissement de Ville-Marie sur les équipements du parc Toussaint Louverture situé en plein cœur du site. Ces efforts communs ont un impact important sur le désenclavement physique et social des Habitations Jeanne-Mance.

Le développement d'un sentiment de fierté chez les résidents : les interventions touchent l'ensemble des aspects du site, y compris l'intérieur des logements. Cela a pour effet direct de faire de nos résidents les meilleurs ambassadeurs des Habitations Jeanne-Mance.



L'année 2014 s'est inscrite dans la continuité des objectifs poursuivis par le plan stratégique 2011-2015, à savoir le développement durable, l'aménagement du site, le développement des compétences organisationnelles et le développement social.

Développement durable

Promouvoir le recours à la prestation de biens et de services des entreprises d'économie sociale

La Corporation intègre les dimensions environnementale, sociale et économique dans ses actions. En 2014, l'organisation a pris des dispositions qui favorisent le maillage avec les entreprises d'économie sociale de la région métropolitaine. En effet, pour des achats qui requièrent un mode de sollicitation en négociation de gré à gré ou sur invitation, la Corporation privilégie de plus en plus l'utilisation d'un fichier de fournisseurs composé exclusivement d'entreprises d'économie sociale.

Aménagement du site

Travaux majeurs

L'organisation a poursuivi la mise en œuvre de son programme RAM (rénovation, amélioration, modernisation) dans les bâtiments et terrains qu'elle administre. Les travaux de distribution électrique et mécanique des bâtiments, ainsi que la troisième phase de modernisation des logements des tours d'habitation, maisons de ville et multiplex ont été engagés. D'autres travaux ont également été réalisés, tels que le réaménagement des terrains, la finalisation du projet de réfection des halls d'entrée des tours, la réfection des parements extérieurs de briques, l'installation d'abris permanents pour les descentes d'escaliers extérieures de sous-sols, la réfection des marches d'escaliers des multiplex, le remplacement de chaudières et de luminaires des corridors, l'installation de télévisions personnalisées dans les tours d'habitation.

Art public

Après avoir accueilli sur ses murs sept murales entre 2009 et 2013, la Corporation a porté cette année un projet particulier d'installation d'œuvres en mosaïque uniques sur quatre entrées de tours d'habitation pour personnes âgées. Conduit en lien étroit avec l'organisme MU, ce projet original a été conçu par le studio Humà Design et réalisé par les artistes mosaïstes Laurence Petit et Corinne Lachance. Toujours sur le thème de la nature, les quatre éléments ont été représentés sous forme graphique. Alliant sobriété et originalité, ces quatre œuvres viennent contribuer à embellir et valoriser le site de manière durable.





Intégration du site dans le Faubourg Saint-Laurent

Afin de poursuivre les démarches visant l'intégration harmonieuse du site au quartier environnant, la Corporation a poursuivi les discussions avec les autorités municipales en ce qui a trait à la planification des projets de revitalisation urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – pôle du Quartier latin. Ces projets concernent, notamment, la réouverture du passage piétonnier de l'Allée de l'Hôtel-de-Ville au niveau du rez-de-chaussée de la tour d'habitation située au 200, rue Ontario Est et la revitalisation de la rue de Boisbriand.



En outre, la Corporation demeure un membre actif du conseil d'administration de la Table de concertation du Faubourg Saint Laurent et saisit chaque occasion pour contribuer à la cohésion sociale et l'animation du quartier.

Compétences organisationnelles

Gouvernance

L'organisation a procédé à une révision et une refonte de certains documents d'orientation, lesquels ont permis l'adoption par le conseil d'administration d'une nouvelle Politique contractuelle et de nouvelles Règles en matière de délégation d'autorité. La Politique contractuelle oriente le conseil d'administration, les dirigeants et employés de la Corporation afin qu'ils appliquent de saines pratiques de gestion devant guider les processus contractuels de l'organisation. En complément, les Règles en matière de délégation d'autorité encadrent les pouvoirs des titulaires de fonctions en validant les actes qu'ils posent de façon à contrôler leur conformité aux règles, politiques, procédures et saines pratiques de gestion, le tout en fonction du coût et de la pertinence des dépenses ou sorties de fonds.

Adaptation de la structure organisationnelle

L'organisation a adapté sa structure organisationnelle en fonction des exigences et besoins actuels. La gestion opérationnelle liée aux processus internes a été simplifiée, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services aux locataires. La nouvelle structure organisationnelle repose sur la division des services de la gestion immobilière en deux départements distincts, soit la direction des projets majeurs et la direction des opérations. Le poste de directeur des opérations a été créé pour ce dernier département, et a pour mandat de diriger l'ensemble des opérations relatives à l'entretien et aux réparations des immeubles, l'aménagement extérieur et la sécurité du site en vue d'assurer la salubrité et la préservation des immeubles.

Développement social et communautaire



Le Groupe d'Action Jeanne-Mance (GAJM)

La Corporation est dotée d'un plan d'action 2011-2015 en développement social et communautaire. Ce document a été rédigé et est mis en œuvre en lien étroit avec près de 18 organismes partenaires qui siègent au sein du Groupe d'Action Jeanne-Mance (GAJM). Cette instance, créée en 2006, réunit plusieurs fois par année les partenaires du milieu, issus des secteurs communautaires, institutionnels et des services publics.

Trois modes d'intervention



La Corporation développe ses activités de développement social et communautaire via :

- le travail de mise en réseau accompli par l'agente de développement social et communautaire;
- le budget de développement social et communautaire qui permet de soutenir et subventionner des projets d'organismes;
- la mise à disposition de locaux : une salle communautaire et plusieurs bureaux à différents organismes.

Les temps forts de l'année 2014

- La fête des voisins du 7 juin a été un franc succès et a réuni de nombreux résidents des HJM et du quartier autour d'animations et d'un repas.
- La fête des récoltes du 10 septembre a réuni petits et grands autour d'activités pédagogiques reliées au respect de l'environnement horticole du site.

Au quotidien, les activités respectives et conjointes des organismes communautaires permettent d'offrir aux résidents des HJM un milieu de vie dynamique et stimulant. De la classe de francisation à l'activité de soccer, en passant par l'aide aux devoirs et l'intervention de milieu auprès des aînés et des familles, ou encore l'atelier de mosaïques; ce sont chaque année des centaines de résidents et des dizaines d'intervenants qui contribuent à l'appropriation du site par les résidents. En 2014, la saison estivale a été particulièrement active et témoigne de la maturité croissante des partenariats.

Quelques partenaires du Groupe Action Jeanne-Mance



Action Centre-Ville. Activités et services pour les 50 ans + et intervention de milieu.



FEEJAD. Intervention de milieu auprès des familles, médiation, activités.



Arrondissement de Ville-Marie. Soutien aux organismes, investissements, animation et entretien du parc Toussaint-Louverture.



Loisirs St-Jacques. Activités, animation, camps de jour pour les jeunes.



CERF. Services et activités en soutien au développement des familles.



Maison théâtre. Promotion du théâtre et de la culture québécoise auprès des familles. Soutien à l'apprentissage des enfants.



Collège Frontière-UQAM. Soutien à l'apprentissage et à l'alphabétisation par le bénévolat.



Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles. Soutien et financement des organismes.



CPE Fleur de Macadam. Centre de la petite enfance et halte répit. Programme de stimulation et d'acquisition de compétences.



MU. Promotion et soutien à l'art public. Projets artistiques et développement social.



CREP – CSDM. Francisation et soutien à l'emploi.



SPVM. Implication communautaire, soutien aux organismes. Sécurité.



CSSS Jeanne-Mance. Santé et services sociaux, soutien aux organismes, services à domicile.



Table de concertation du Faubourg St-Laurent. Soutien au Marché du Faubourg.



OBJECTIFS 2015

Dans un esprit de continuité et de développement

Les efforts consentis depuis le début des années 2000 en vue du désenclavement physique et social du site portent leurs fruits puisque la transformation des HJM est maintenant tangible et reconnue. Forte de ses réalisations et en lien avec sa mission, la Corporation entend poursuivre en 2015 des projets variés visant à affirmer le rôle crucial des Habitations Jeanne-Mance au centre-ville de Montréal et en particulier à créer un environnement propice à développer des opportunités tant sur le plan collectif qu'individuel pour ses locataires.

Compétences organisationnelles et gouvernance

- Élaborer un nouveau plan stratégique triennal 2016-2018;
- Renforcer les politiques et procédures;
- Former et perfectionner les ressources humaines.

Programme de modernisation des immeubles et d'aménagement du site

- Réviser le document Rapport d'État des Immeubles (bilan de santé) à l'horizon 2022 au regard des nouvelles réglementations concernant les bâtiments;
- Créer de nouveaux aménagements paysagers;
- Participer à la planification des travaux reliés au PPU-pôle quartier latin.

Développement social et communautaire

- Construire un nouveau plan d'action partenarial 2016-2018;
- Jouer un rôle prépondérant dans l'animation du milieu de vie;
- Développer la participation des résidents pour favoriser l'exercice de la citoyenneté.

Services à la clientèle

- Amélioration continue des services à la clientèle.

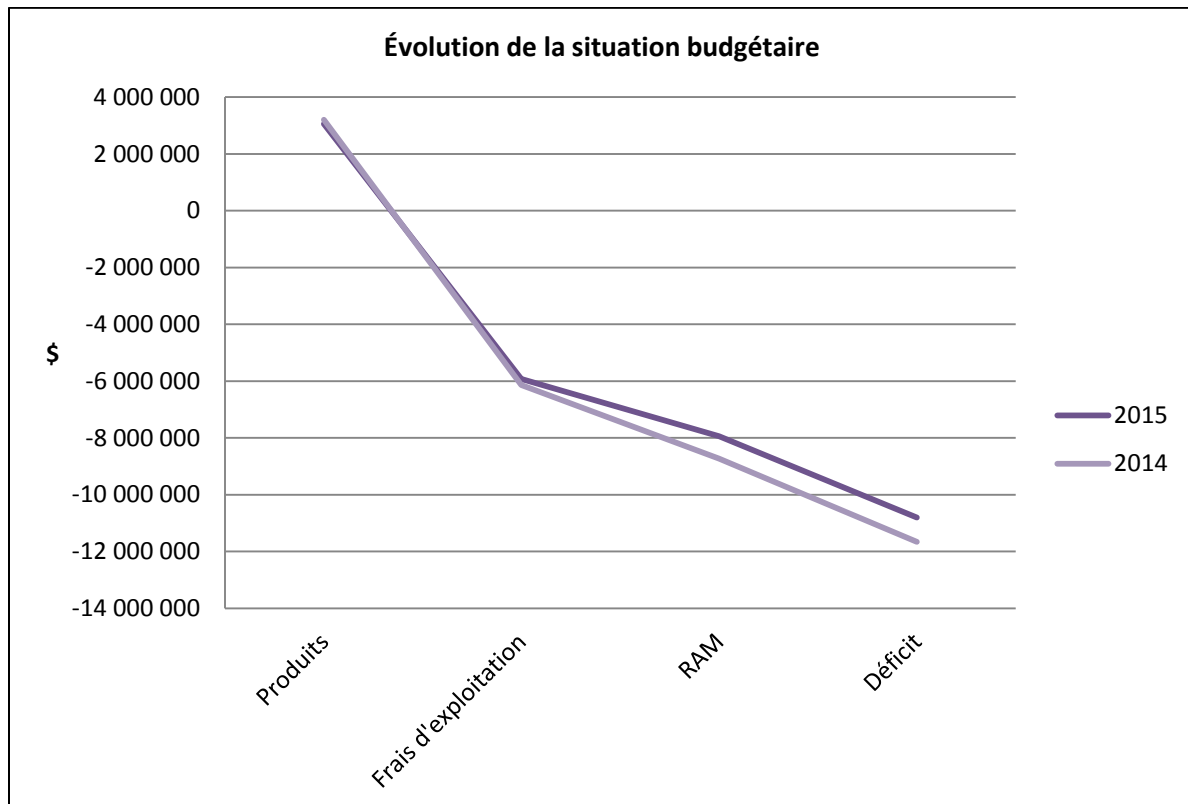


FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2015

Le budget 2015 tient compte des sommes nécessaires pour assurer la réalisation de tous les objectifs de la Corporation, tout particulièrement au niveau de la poursuite des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) du site.

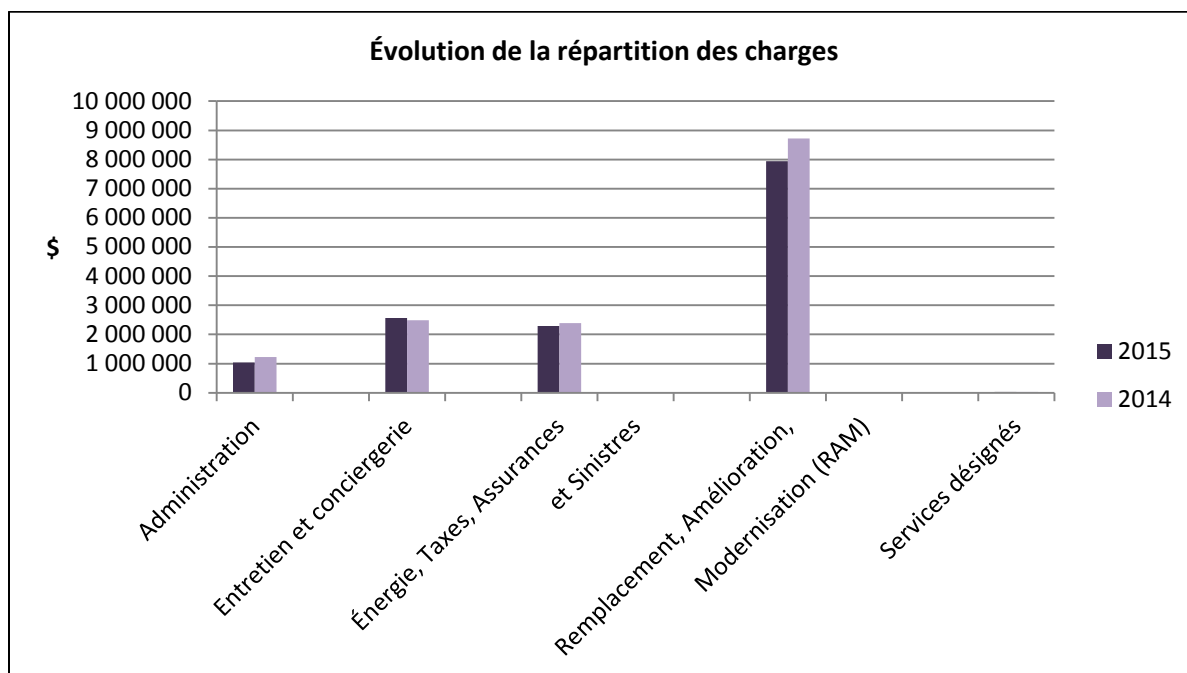
| SOMMAIRE | Budget 2015 | Budget 2014 | Écart \$ | Écart % |
|--|--------------------|--------------------|-----------------|---------------|
| Produits | 3 060 000 | 3 200 000 | -140 000 | -4,38% |
| Frais d'exploitation | 5 918 449 | 6 136 019 | -217 570 | -3,55% |
| Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) | 7 943 507 | 8 726 088 | -782 581 | -8,97% |
| Déficit | -10 801 956 | -11 662 107 | -860 151 | -7,38% |

La Corporation intègre dans son budget annuel l'enveloppe dédiée au programme RAM. À cet égard, il est utile de préciser que le déficit réel de la Corporation, excluant les sommes investies dans le programme RAM, est de 2 858 449 \$.



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

| FONCTION TITRE DU POSTE | BUDGET 2015 | BUDGET 2014 | ÉCARTS \$ | ÉCARTS % |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| PRODUITS | | | | |
| Loyers et revenus de location | 3 026 000 | 3 148 500 | -122 500 | -3,89% |
| Autres revenus | 34 000 | 51 500 | -17 500 | -33,98% |
| TOTAL DES PRODUITS | 3 060 000 | 3 200 000 | -140 000 | -4,38% |
| CHARGES | | | | |
| Administration | 1 037 000 | 1 230 000 | -193 000 | -15,69% |
| Entretien et conciergerie | 2 567 000 | 2 491 570 | 75 430 | 3,11% |
| Énergie, taxes, assurances, sinistres | 2 285 000 | 2 385 000 | -100 000 | -4,19% |
| Services désignés | 29 449 | 29 449 | 0 | 0,00% |
| Programme RAM | 7 943 507 | 8 726 088 | -782 581 | -8,97% |
| TOTAL DES CHARGES | 13 861 956 | 14 862 107 | -1 000 151 | -6,73% |
| DÉFICIT | 10 801 956 | 11 662 107 | -860 151 | -7,38% |
| PARTAGE DU DÉFICIT | | | | |
| CMM (25%) | 2 700 489 | 2 915 527 | -215 038 | -7,38% |
| SCHL (75%) | 8 101 467 | 8 746 580 | -645 113 | -7,38% |



ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

PRODUITS

Loyers, revenus de location et autres **3 026 000 \$**

En 2015, environ 190 unités de logements seront maintenues vacantes pour assurer la relocalisation temporaire des locataires lors des travaux de modernisation des logements. La diminution de l'ordre de 3,89% est principalement attribuable à cette perception décroissante des loyers. L'estimation des revenus de loyers tient compte de cette vacance obligée. Les loyers mensuels sont établis à 25% des revenus des locataires. À ce montant s'ajoutent également des revenus de location d'espaces de stationnement, de buanderie et les revenus d'intérêts générés par une gestion adéquate de l'encaisse.

CHARGES

Administration **1 037 000 \$**

La diminution de l'ordre de 15,69% provient essentiellement de l'ajustement à la baisse du montant alloué aux honoraires professionnels puisque tous les dossiers d'ordre juridique ont été réglés en 2014.

Entretien et conciergerie **2 567 000 \$**

La stabilité de ce poste est maintenue grâce à des efforts constants pour maîtriser les coûts d'entretien en limitant le recours à la sous-traitance et en optimisant l'utilisation des ressources internes.

Énergie, taxes, assurances et sinistres **2 285 000 \$**

La diminution de l'ordre de 4,19% est attribuable aux mesures d'efficacité énergétique mises en place. La Corporation souscrit au groupe d'achat de la Ville de Montréal pour l'achat de la molécule de gaz.

Programme RAM **7 943 507 \$**

Les travaux prévus au programme de Remplacement, Amélioration et Modernisation sont identifiés en détail dans les pages qui suivent et sont établis selon la programmation prévue au Rapport sur l'état des immeubles 2011-2022 déposé à l'automne 2011 auprès de la SCHL et de la Ville de Montréal.

Services désignés **29 449 \$**

Le montant prévu à cette fonction est destiné à supporter les projets des divers partenaires, groupes communautaires et associations qui œuvrent aux Habitations Jeanne-Mance et qui contribuent à améliorer le cadre de vie des résidents.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR FONCTION

| FONCTION TITRE DU POSTE | BUDGET 2015 | BUDGET 2014 | ÉCARTS \$ | ÉCARTS % |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|---------------|
| PRODUITS | | | | |
| Location | 3 026 000 | 3 148 500 | -122 500 | -3,89% |
| Autres revenus | 34 000 | 51 500 | -17 500 | -33,98% |
| Total des produits | 3 060 000 | 3 200 000 | -140 000 | -4,38% |
| ADMINISTRATION | | | | |
| Ressources humaines | 662 000 | 729 000 | -67 000 | -9,19% |
| Frais généraux admin. | 291 850 | 401 000 | -109 150 | -27,22% |
| Frais informatiques | 83 150 | 100 000 | -16 850 | -16,85% |
| Sous-total | 1 037 000 | 1 230 000 | -193 000 | -15,69% |
| ENTRETIEN ET CONCIERGERIE | | | | |
| Ressources humaines | 1 297 500 | 1 167 000 | 130 500 | 11,18% |
| Ressources matérielles | 1 023 570 | 1 037 570 | -12 000 | -1,16% |
| Entretien non-récurrent | 245 930 | 287 000 | -41 070 | -14,31% |
| Sous-total | 2 567 000 | 2 491 570 | 77 430 | 3,11% |
| ÉNERG. TAXES, ASS. ET SINISTRE | | | | |
| Énergie | 1 500 000 | 1 600 000 | -100 000 | -6,25% |
| Taxes | 700 000 | 700 000 | 0 | 0% |
| Assurances et sinistres | 85 000 | 85 000 | 0 | 0% |
| Sous-total | 2 285 000 | 2 385 000 | -100 000 | -4,19% |
| SERVICES DÉSIGNÉS CLIENTÈLE | | | | |
| Subventions | 29 449 | 29 449 | 0 | 0% |
| Sous-total | 29 449 | 29 449 | 0 | 0% |
| PROGRAMME RAM | | | | |
| RAM | 7 943 507 | 8 726 088 | -782 581 | -8,97% |
| Sous-total | 7 943 507 | 8 726 088 | -782 581 | -8,97% |
| Total des charges | 13 861 956 | 14 862 107 | -1 000 151 | -6,73% |
| Surplus-déficit | -10 801 956 | -11 662 107 | -860 151 | -7,38% |

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS (RAM)

Pour l'année 2015, afin de conserver la qualité de ses équipements, logements et bâtiments, la Corporation prévoit un budget de remplacement et améliorations majeures de 7 943 507 \$.

| | 2015 | |
|---|------------------|-----------|
| | Sous-fonction | Détaillé |
| Salaires et avantages sociaux | 403 000 | |
| 1 5 personnes/année | | 403 000 |
| Réaménagement du terrain | 250 000 | |
| 1 Réfection du patrimoine vert (arbres, arbustes, aménagements) | | 70 000 |
| 2 Aménagement des terrains d'une tour d'habitation et de multiplex | | 150 000 |
| 3 Aménagement du secteur arrière d'une tour d'habitation | | 30 000 |
| Réaménagement des logements | 4 284 909 | |
| 1 Remise en état et modernisation de logements vacants | | 185 000 |
| 2 Programme de modernisation des logements 48 log. d'une tour d'habitation, 12 log. de multiplex et 5 maisons de ville | | 4 099 909 |
| Réfection des bâtiments | 216 000 | |
| 1 Réfection des cages d'escaliers et sous-sols de multiplex | | 100 000 |
| 2 Peinture de planchers, marches et garde-corps d'escaliers de multiplex | | 110 000 |
| 3 Installation de deux portes coupe-feu dans des multiplex | | 6 000 |
| Remplacement et amélioration des systèmes | 2 086 500 | |
| 1 Distribution électrique et mécanique des bâtiments | | 2 086 500 |
| Autres | 350 000 | |
| 1 Travaux en urgence | | 50 000 |
| 2 Contingences | | 300 000 |
| Honoraires professionnels | 353 098 | |
| 1 Ingénierie, architecture, expertises en bâtiment | | 237 622 |
| 2 Éclairage et art mural | | 40 000 |
| 3 Communication et mesures de mitigation | | 25 500 |
| 4 Autres honoraires professionnels | | 49 976 |
| TOTAL RAM 2015 | 7 943 507 | |



Corporation d'habitation Jeanne-Mance

150, rue Ontario Est

Montréal (Québec) H2X 1H1

(514) 872-1221

www.chjm.ca



Dossier # : 1142904014

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'agglomération

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:26

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1142904014**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-04

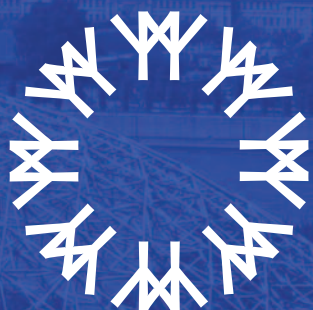
Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-11-04



Parc Jean-Drapeau

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT
2015

Société du parc Jean-Drapeau

Montréal 



Table des matières

| | Page |
|---|------|
| ■ Présentation de la Société du parc Jean-Drapeau | 2 |
| ■ Statut | 3 |
| ■ Gouvernance et gestion | 3 |
| ■ Mission et mandat | 4 |
| ■ Budget 2015 | 5 |
| ■ Revenus 2015 | 6 |
| ■ Charges 2015 | 8 |
| ■ Autres obligations financières | 9 |
| ■ Conclusion | 10 |
| ■ Budget par direction | 11 |
| ■ Budget par nature | 12 |
| ■ Organigramme | 13 |
| ■ Tarification grand public | 14 |
| ■ Calendrier des activités | 15 |
| ■ Personne ressource | 16 |

Société du parc Jean-Drapeau

Premier parc d'envergure de Montréal (1874) et site récréotouristique unique au Canada, le parc Jean-Drapeau se distingue autant par son histoire et l'importance des activités et des événements qui s'y déroulent, que par la diversité de ses infrastructures.

Situé sur deux îles d'une superficie totale de 268 hectares, à cinq minutes du centre-ville de Montréal, il est facilement accessible en métro, en auto, à vélo et par navette fluviale.

Le parc Jean-Drapeau, héritier de l'Expo67 et des Jeux olympiques de 1976, continue d'inspirer les millions de visiteurs, de Montréal ou d'ailleurs, qui profitent annuellement de ses installations et de sa programmation exceptionnelle.

Son offre variée d'activités et d'événements s'oriente autour des deux axes majeurs de positionnement que sont, d'une part, la culture et les spectacles, et, d'autre part, le sport et le divertissement et ce, dans un cadre naturel de grande qualité.

Sur le site du parc Jean-Drapeau (SPJD), certaines activités sont gérées directement par la Société du parc Jean-Drapeau, tandis que d'autres sont exploitées par des partenaires, comme le Casino de Montréal et La Ronde, en matière de divertissement, ou encore la Biosphère, musée de l'environnement et le Musée Stewart, pour l'aspect culturel.

Au niveau événementiel, si des événements d'envergure visant essentiellement la clientèle familiale sont conçus et organisés par la Société du parc Jean-Drapeau, la majorité des 60 événements sportifs et culturels sont sous la responsabilité de promoteurs et de partenaires extérieurs.

Les faits saillants en quelques chiffres :

- 98 % (+9 %) de notoriété auprès de la population adulte de la grande région de Montréal, comparativement à 89 % en 2011;
- 8,3 sur 10 de satisfaction moyenne de la clientèle estivale;
- 410 000 visiteurs pour les produits et services gérés par la SPJD (Plage, Complexe aquatique, Bassin olympique, circuit Gilles-Villeneuve et espaces locatifs);
- 364 000 visiteurs pour les 3 événements produits par la SPJD (Fête des neiges, Week-ends du monde et Fête des enfants);
- 825 000 visiteurs pour les 60 événements organisés par nos partenaires externes;
- 135 000 visiteurs pour une foule record au Festival Osheaga 2014;
- 20 événements dont on a parlé à l'échelle nationale et internationale (10 pays);
- 5 % d'augmentation des revenus autonomes (de 47 % à 52 %);
- 74 % de taux de réalisation pour le programme de protection de l'actif immobilisé;
- Plus de 500 000 visiteurs au mois d'août 2014, soit un record d'achalandage;
- 55 M\$ de financement consenti en 2013 par la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec pour le projet d'aménagement Horizon 2017.

L'offre du parc Jean-Drapeau en quelques chiffres :

- 2 îles d'une superficie de 268 hectares faisant du parc Jean-Drapeau le plus grand parc de Montréal;
- 25 km de pistes cyclables et sentiers pédestres;
- 1 station de métro où transitent annuellement 1,5 M de visiteurs;
- 1 circuit de course automobile de 4,361 km homologué par la FIA;
- 1 plage à 5 minutes du centre-ville;
- 2,2 km d'aire navigable au Bassin olympique;
- 3 piscines répondant aux standards internationaux;
- 2 musées ouverts à l'année, la Biosphère, musée de l'environnement et le Musée Stewart;
- 15 œuvres d'art public d'envergure internationale, dont *L'Homme* de Calder;
- 8 espaces locatifs intérieurs et extérieurs pour des événements privés ou publics.

Statut

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal, sans but lucratif, créé en 1983 par lettres patentes signées par le lieutenant-gouverneur du Québec et délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Ces documents lui confèrent les pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.C-38) et sujets à certaines restrictions. Ils précisent, notamment, que le conseil d'administration doit être nommé par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Gouvernance et gestion

Formé de neuf membres, le conseil d'administration assure la gouvernance de la Société et adopte les orientations stratégiques mises en œuvre par cette dernière. Appuyé par le comité d'audit et programme triennal d'immobilisations (PTI), le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance, et avec la pleine collaboration de l'équipe de direction et du personnel, il veille à la saine gestion de la Société.

En outre, la Société rend des comptes, sur une base permanente, au comité exécutif de la Ville de Montréal, tant pour son budget de fonctionnement et ses résultats financiers, que pour la planification et la gestion du programme triennal d'immobilisations (PTI). Aussi, toutes dépenses supérieures à deux (2) millions de dollars ou toutes ententes dont la durée est supérieure à cinq (5) ans doivent être déposées au comité exécutif pour approbation.

De plus, le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal (BVG) procède annuellement à l'audit des états financiers de la Société.

Mission et mandat

La mission de la Société est d'administrer, d'exploiter, de développer, d'entretenir et d'animer le parc Jean-Drapeau, qui regroupe les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, situées à mi-chemin entre le centre-ville de Montréal et la Rive-Sud, par des activités touristiques de calibre international.

Son mandat lui est confié par le biais d'un protocole d'entente avec la Ville de Montréal qui stipule le partage des responsabilités.

Responsabilités de la Société

- La conservation, la protection et la mise en valeur des espaces verts et bleus;
- La gestion du site, dont l'accueil, la sécurité et la signalisation;
- La circulation, l'accès et le stationnement;
- L'identité visuelle et l'image du Parc;
- L'animation auprès du grand public;
- La gestion et la préservation des bâtiments, des véhicules et des équipements;
- La gestion des relations avec les partenaires insulaires.

Responsabilités de la Ville

- L'ensemble des travaux d'entretien majeurs et de reconstruction touchant les infrastructures primaires, soit les égouts et l'aqueduc;
- Le financement des travaux relatifs à la protection et au développement du Parc dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI);
- L'entretien du réseau électrique haute et basse tension jusqu'aux bâtiments;
- L'installation, la conservation et la restauration des oeuvres d'art public.

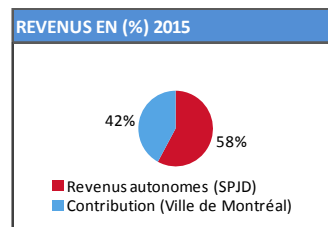
La Société a adopté comme suit les axes stratégiques qui guident son développement :

- Unifier le site, tant sur le plan identitaire que sur le plan spatial;
- Encourager l'usage de modes de déplacement autres que l'automobile;
- Conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel;
- Favoriser l'appropriation et la fréquentation du Parc par les usagers;
- Reconnaître le patrimoine sportif du Parc et favoriser la pratique d'activités physiques et de plein air;
- Gérer le Parc conformément aux objectifs du Plan directeur de la Société, dans une perspective de développement durable.

Budget 2015

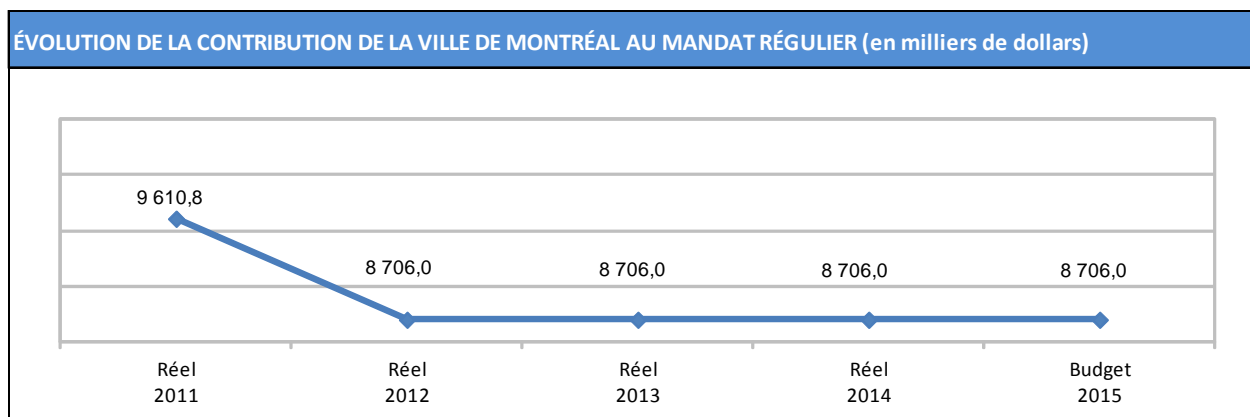
Contribution inchangée de 8,7 M\$

Les revenus prévus au budget de fonctionnement de la Société du parc Jean-Drapeau sont composés des revenus auto-générés par les activités de la Société (58 %) et d'une contribution financière annuelle de la Ville de Montréal de 8,7 M\$ (42 %) pour lui permettre d'accomplir son mandat.



La contribution de la Ville de Montréal au budget de la Société est maintenue à 8,7 M\$ en 2015, inchangée depuis 2012, après avoir été réduite de 904 800 \$ (10 % - Voir tableau 1).

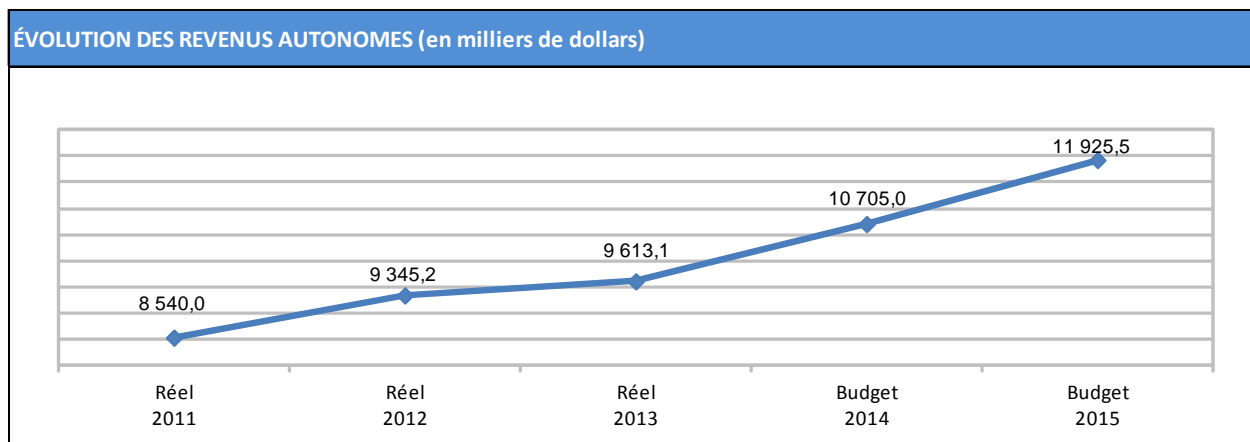
Tableau 1



Des initiatives additionnelles à celles ayant entraîné une augmentation des revenus de 1,1 M\$ (13 %), de 2011 à 2013, devront être considérées et appliquées (voir tableau 2). En effet, cette croissance devra être accentuée afin de générer des retombées permettant, en 2015, de pallier à la fois l'indexation des dépenses et l'augmentation de la masse salariale. La Société mise sur des objectifs de revenus ambitieux et de contrôle des dépenses, ainsi que sur la révision continue de ses processus d'affaires afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

En effet, l'année 2015 sera une année de poursuite de consolidation et du développement des affaires.

Tableau 2



Revenus de 11,9 M\$ → Hausse de 11 %

Taux d'autofinancement de 58 %

Revenus d'événements de 4,4 M\$

La Société intensifie les démarches pour favoriser, à moyen terme, l'accueil d'événements à fort pouvoir d'attraction et de rayonnement international.

En 2015, le calendrier de programmation s'annonce tout aussi riche avec 60 événements, dont plusieurs majeurs tels le Grand Prix du Canada, les spectacles produits par evenko, le rendez-vous hebdomadaire des Piknic Électronik, la Fête des neiges ainsi que les nombreuses compétitions sportives attendues au Complexe aquatique, au Bassin olympique et sur le circuit Gilles-Villeneuve.

Revenus de location de 1,5 M\$

Les revenus de location continuent de représenter un apport important pour la Société, soit 7 % de ses revenus. L'offre variée de sites extérieurs et de salles pour la tenue notamment d'un mariage, d'un tournage cinématographique ou d'une activité corporative, répond aux besoins des diverses clientèles, et cela, tout au long de l'année. La Toundra, le Pavillon de la Jamaïque, la Tour de Lévis, la Terrasse du Lac et le Chalet de la Plage figurent parmi les espaces locatifs les plus prisés à Montréal, cumulant plus de 300 locations en 2014.

La Société accueille, dans ses locaux, diverses associations sportives qui, en plus d'assurer le développement de leurs disciplines respectives, permettent d'accroître la fréquentation des installations du parc Jean-Drapeau. De plus, la présence de la station de radio CJPX bonifie les revenus de location de la Société.

Revenus de stationnement de 1,4 M\$

L'offre de services en matière de stationnement demeure un élément incontournable, notamment afin de favoriser l'accessibilité du site aux familles, et ce, malgré les alternatives offertes par les transports en commun (métro et bus), et les stations de vélos BIXI, facilitant l'accès au site.

Droits d'entrée de 1,0 M\$

Les droits d'entrée du Complexe aquatique et de la Plage demeureront inchangés en 2015. En effet, les tarifs ne doivent pas avoir un effet dissuasif sur la clientèle considérant la présence de piscines accessibles gratuitement et de nouvelles plages à proximité.

La croissance prévue en 2015 mise sur l'augmentation de l'achalandage en période hivernale grâce, entre autres, à la bonification des activités durant la Fête des neiges et à la gestion par la Société du parc Jean-Drapeau des glissades sur tubes.

Revenus de commandites 0,2 M\$

Présentement, les revenus de commandites sont liés à des événements spécifiques plutôt qu'à des partenariats offrant une visibilité annuelle par le biais des installations permanentes du parc Jean-Drapeau.

Afin d'atteindre cet objectif, la Société devra maintenir et consolider ses liens avec les partenaires actuels, mais aussi solliciter des entreprises majeures dans le cadre d'ententes qui profiteront à toutes les parties. Ainsi, la Société maintient pour 2015 un objectif de revenus de commandites réaliste, considérant le potentiel de visibilité que représente le plan Horizon 2017.

Revenus de concessions de 0,2 M\$

L'offre de services en matière de restauration demeure un axe de développement important afin d'attirer davantage de visiteurs au parc Jean-Drapeau.

L'objectif est de miser sur la qualité des concessions alimentaires qui, en toute saison, devront répondre à la demande d'une clientèle de plus en plus consommatrice de produits santé.

Revenus d'énergie de 3,1 M\$

La Société du parc Jean-Drapeau a la responsabilité de payer la facture énergétique à Hydro-Québec pour l'ensemble du parc Jean-Drapeau puisqu'il n'y a qu'une seule entrée desservant le site.

La Société refacture aux partenaires insulaires, notamment Le Casino de Montréal, La Ronde et la Biosphère, leur consommation énergétique respective selon les ententes contractuelles en vigueur.

Autres revenus de 0,1 M\$

Les autres revenus se composent principalement de revenus d'intérêts et de frais d'administration et de gestion facturés aux clients en vertu d'ententes contractuelles.

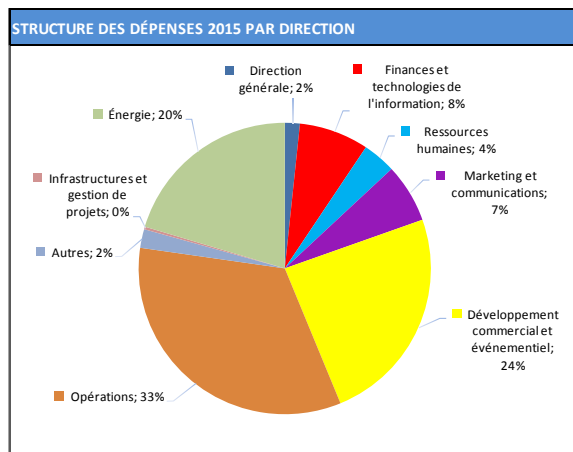
Charges de 20,6 M\$ → Hausse de 6 %

La hausse globale de 1 220 500 \$ (6 %) des charges de fonctionnement comparativement au budget de 2014 se répartit comme suit :

- 823 100 \$ pour la masse salariale;
- 397 400 \$ pour les autres charges.

Masse salariale 11,1 M\$

La Société compte à son actif plus de 400 employés. Environ 80 % d'entre eux ont un emploi saisonnier et sur appel. L'ensemble des gestionnaires, patrouilleurs, plombiers, électriciens, préposés aux installations et à la propreté, à l'entretien des jardins, au service à la clientèle, mais aussi sauveteurs, animateurs, surveillants aux admissions et aux premiers soins, commis et autres unissent leur savoir-faire et leur dynamisme afin d'assurer un service à la clientèle de qualité et de présenter un produit unique et exceptionnel à Montréal.



La progression de la masse salariale de 8 % tient compte des paramètres suivants :

- L'indexation de la masse salariale, la réévaluation des emplois en fonction des responsabilités, de l'expérience et gestion du risque (rétention des hauts potentiels) et du renouvellement des conventions collectives, représentant un montant de 0,4 M\$;
- l'accroissement de 6,9 années-personnes, soit un montant de 0,4 M\$, afin d'atteindre les objectifs de la Société, et ce, dans le domaine des ventes, de l'entretien et de l'aménagement du parc, salles locatives, plage, Complexe aquatique et Quartier des athlètes.

En effet, la Société doit se doter d'une structure efficace afin de mener à bien son mandat, de réaliser son plan de développement et d'atteindre ses objectifs à moyen et à long terme. L'équipe doit non seulement s'assurer d'une saine gestion dans l'exploitation des activités et des installations, mais aussi participer à la réalisation des objectifs stratégiques.

La structure organisationnelle présentée au budget 2015 témoigne du maintien et de l'évolution des activités et des responsabilités de la Société, ainsi que de son engagement à déployer ses ressources vers des activités commercialement viables, en respect de son mandat.

Charges – Autres natures 9,5 M\$

Globalement, les charges de fonctionnement, autres que la masse salariale, sont en hausse de 4 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du budget de la Fête des neiges (gestion des glissades sur tubes), par l'augmentation des dépenses liées à l'entretien du parc, par la réalisation d'études de positionnement et de développement des affaires et par l'augmentation des frais d'énergie.

De plus, les différents services de la Société ont procédé à un réaménagement de leur budget respectif en établissant des priorités, non seulement pour compenser la hausse des coûts, mais aussi pour prévoir, à même leur budget, différentes augmentations propres à leur secteur d'activité, tout en tenant compte de l'inflation.

Mandats additionnels

En 2011, les charges de fonctionnement incluaient les coûts afférents à la gestion du contrat de la navette fluviale, ainsi que ceux relatifs à la planification et à la production des Week-ends du monde et de la Fête des enfants, pour un montant total de 1,5 M\$, en contrepartie d'une contribution financière de 1,1 M\$ octroyée par la Ville de Montréal pour la réalisation de ces mandats.

En 2014, la Ville de Montréal confiait de nouveau à la Société un mandat additionnel pour la réalisation et la production des Week-ends du monde et de la Fête des enfants et lui attribuait à cet égard un budget de 900 000 \$. Toutefois, la Société n'a à ce jour convenu d'aucune entente avec la Ville de Montréal pour la tenue de ces événements en 2015. Par conséquent, aucun budget n'y a été alloué.

Autres obligations financières

Gestion et coordination des ententes pour la tenue du Grand Prix du Canada – 17,1 M\$

Depuis 2010, la Société du parc Jean-Drapeau est responsable de la gestion et de la coordination des ententes relatives à la tenue du Grand Prix du Canada. Ainsi, les échanges entre le détenteur des droits commerciaux, le promoteur de l'événement et les bailleurs de fonds, soit Tourisme Montréal, Développement économique Canada, le ministère du Tourisme du Québec et la Ville de Montréal, sont coordonnés par la Société du parc Jean-Drapeau.

Rappelons que la présentation du Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve en tant qu'étape du Championnat du monde de Formule 1, au coût de 17,1 M\$, génère pour Montréal des retombées économiques estimées à près de 90 M\$ annuellement (source : Tourisme Montréal), et garantit à la métropole une visibilité à l'échelle internationale.

Conclusion

La Société du parc Jean-Drapeau est fermement résolue à prendre les mesures nécessaires pour réaliser son mandat en fonction d'une contribution de 8,7 M\$, notamment par l'augmentation continue des revenus auto-générés et par le contrôle des dépenses, le tout afin de porter son taux d'autofinancement à 58 % en 2015, comparativement à 55 % en 2014.

Les actions budgétaires planifiées en 2015 correspondent aux objectifs corporatifs de la Société, soit l'augmentation des revenus et de l'achalandage selon les orientations suivantes :

Augmentation des revenus

- Bonifier les concessions et l'offre alimentaire;
- Augmenter les revenus de location de salles;
- Renégocier les ententes avec nos partenaires;
- Augmenter les revenus de commandites.

Augmentation de l'achalandage

- Développer la saisonnalité de la programmation;
- Recentrer la programmation sur les axes sports et culture;
- Développer la connaissance de l'offre par les Montréalais et les touristes;
- Faciliter l'accessibilité sur le site;
- Uniformiser l'esthétique globale du Parc;
- Améliorer le service à la clientèle sur le site.

La Société du parc Jean-Drapeau doit continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer pleinement son rôle de site d'accueil récréotouristique de calibre international, afin d'augmenter le pouvoir d'attraction de Montréal et ainsi participer davantage à l'accroissement des retombées économiques de la métropole.

Faire du parc Jean-Drapeau un produit récréotouristique montréalais de premier plan reste le principal objectif de la Société du parc Jean-Drapeau. L'année 2017 constitue à cet égard une étape majeure, marquant à la fois le 50^e anniversaire de l'Exposition universelle de 1967, le 375^e de Montréal et le 150^e de la Confédération canadienne.

BUDGET PAR DIRECTION

| (En milliers de dollars) | RÉEL 2013 ⁽¹⁾ | BUDGET 2014 ⁽¹⁾ | BUDGET 2015 ⁽¹⁾ | Variation vs budget | | | | |
|---|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|--------------------|----------------|-------------------|-------------|
| | | | | \$ | % | | | |
| REVENUS | | | | | | | | |
| CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL | 8 706,0 \$ | 48 % | 8 706,0 \$ | 45 % | 8 706,0 \$ | 42 % | - \$ | 0 % |
| REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ | | | | | | | | |
| Événements | 2 396,3 | | 2 650,0 | | 4 360,5 | 21 % | 1 710,5 | 65 % |
| Locations | 1 695,3 | | 1 800,0 | | 1 490,0 | 7 % | (310,0) | -17 % |
| Stationnements | 1 336,9 | | 1 500,0 | | 1 450,0 | 7 % | (50,0) | -3 % |
| Droits d'entrée | 647,4 | | 900,0 | | 960,0 | 5 % | 60,0 | 7 % |
| Commandites | 110,6 | | 300,0 | | 245,0 | 1 % | (55,0) | -18 % |
| Concessions | 111,7 | | 180,0 | | 155,0 | 1 % | (25,0) | -14 % |
| Énergie | 3 034,1 | | 3 120,0 | | 3 125,0 | 15 % | 5,0 | 0 % |
| Intérêts | 87,4 | | 75,0 | | 80,0 | 0 % | 5,0 | 7 % |
| Autres | 193,4 | | 180,0 | | 60,0 | 1 % | (120,0) | -67 % |
| TOTAL - REVENUS GÉNÉRÉS PAR LA SOCIÉTÉ | 9 613,1 | 52 % | 10 705,0 | 55 % | 11 925,5 | 58 % | 1 220,5 | 11 % |
| TOTAL - REVENUS | 18 319,1 \$ | 100 % | 19 411,0 \$ | 100 % | 20 631,5 \$ | 100 % | 1 220,5 \$ | 6 % |
| CHARGES | | | | | | | | |
| Direction générale | 401,6 | 2 % | 426,6 | 2 % | 342,4 | 2 % | (84,2) | -20 % |
| Finances et technologies de l'information | 1 241,6 | 7 % | 1 354,3 | 7 % | 1 591,7 | 8 % | 237,4 | 18 % |
| Ressources humaines | 864,8 | 5 % | 772,4 | 4 % | 753,5 | 4 % | (18,9) | -2 % |
| Marketing et communications | 1 481,9 | 8 % | 1 236,8 | 6 % | 1 349,0 | 7 % | 112,2 | 9 % |
| Infrastructures et gestion de projets | 72,8 | 0 % | 11,5 | 0 % | 59,5 | 0 % | 48,0 | 417 % |
| Développement commercial et événementiel | 3 729,5 | 21 % | 4 468,3 | 23 % | 4 995,8 | 24 % | 527,5 | 12 % |
| Opérations | 5 618,1 | 31 % | 6 296,1 | 33 % | 6 912,2 | 33 % | 616,1 | 10 % |
| Énergie | 3 974,7 | 22 % | 4 100,0 | 21 % | 4 200,0 | 20 % | 100,0 | 2 % |
| Frais financiers | 55,0 | 0 % | 55,0 | 0 % | 60,0 | 0 % | 5,0 | 9 % |
| Projets spéciaux | 564,1 | 3 % | 400,0 | 2 % | 247,4 | 1 % | (152,6) | -38 % |
| Fonds Oxygène | 0,0 | 0 % | 100,0 | 1 % | 0,0 | 0 % | (100,0) | -100 % |
| Mandats additionnels | 0,0 | 0 % | 0,0 | 0 % | 0,0 | 0 % | 0,0 | 0 % |
| Amortissement | 206,7 | 1 % | 190,0 | 1 % | 120,0 | 1 % | (70,0) | -37 % |
| TOTAL - CHARGES | 18 210,8 \$ | 100 % | 19 411,0 \$ | 100 % | 20 631,5 \$ | 100 % | 1 220,5 \$ | 6 % |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) | 108,3 \$ | | 0,0 \$ | | 0,0 \$ | | 0,0 \$ | 0 % |
| REVENUS | | | | | | | | |
| Entente de financement Grand Prix du Canada | 15 000,0 | | 15 000,0 | | 17 105,0 | ⁽²⁾ | | |
| CHARGES | | | | | | | | |
| Frais d'inscription Grand Prix du Canada | (15 000,0) | | (15 000,0) | | (17 105,0) | ⁽²⁾ | | |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) | 108,3 \$ | | 0,0 \$ | | 0,0 \$ | | 0,0 \$ | 0 % |

⁽¹⁾ Exclut WEM / FEM et mandats additionnels.

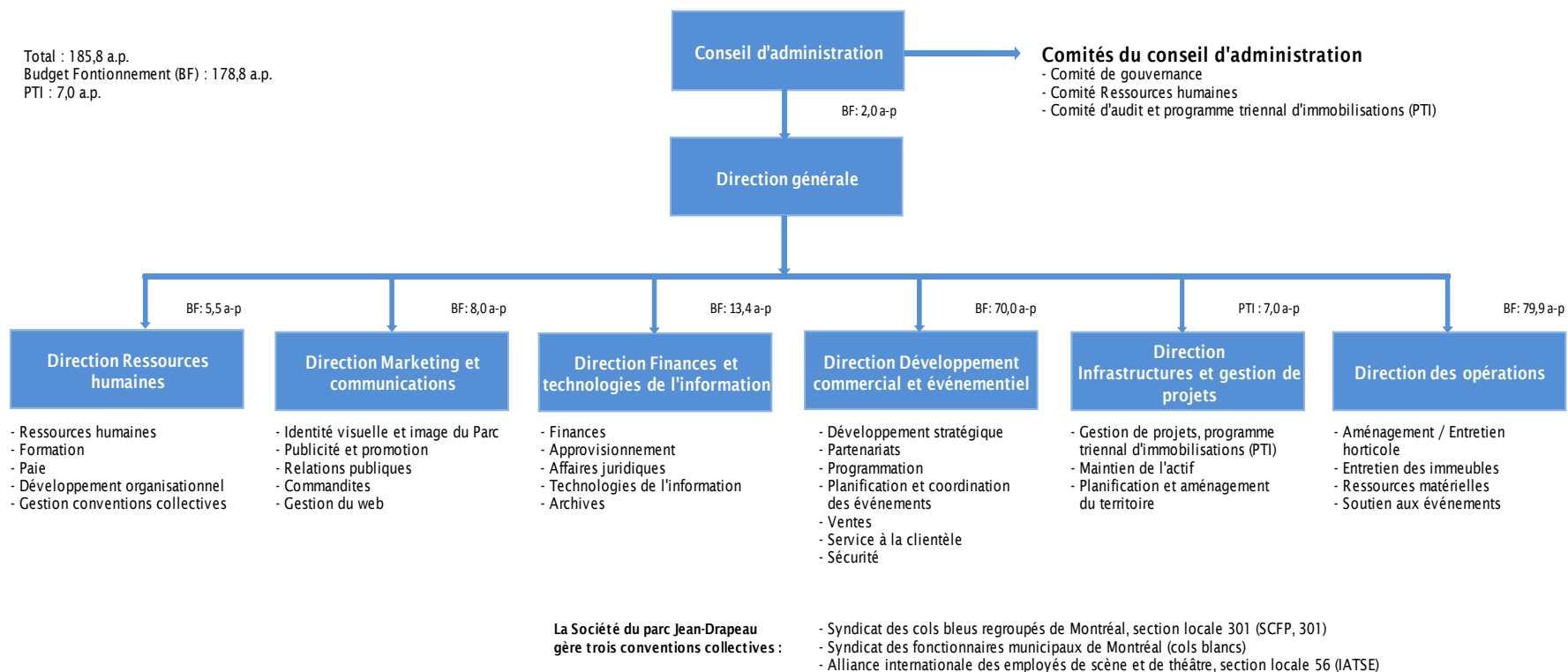
⁽²⁾ Selon versions finales des ententes de renouvellement 2015-2024.

BUDGET PAR NATURE

| (En milliers de dollars) | BUDGET 2014 | BUDGET 2015 | Variation | | BUDGET 2014 | BUDGET 2015 | Écart a-p. | |
|--|---------------------|---------------------|-----------|------------|----------------|----------------|---------------|-----|
| | | | (\$) | (%) | | | | |
| MASSE SALARIALE | 10 304,7 \$ 53 % | 11 127,8 \$ 54 % | 100 % | 823,1 \$ | 8 % | 171,9 | 178,8 | 6,9 |
| AUTRES NATURES | | | | | | | | |
| Services professionnels et spécialisés | 580,8 | 895,2 | 9 % | 314,4 | 54 % | | | |
| Publicité, promotion et programmation | 894,5 | 1 086,3 | 11 % | 191,8 | 21 % | | | |
| Sécurité et transport | 35,0 | 30,0 | 0 % | (5,0) | -14 % | | | |
| Entretien et réparation | 1 337,0 | 1 294,0 | 14 % | (43,0) | -3 % | | | |
| Location d'équipements | 367,2 | 366,3 | 4 % | (0,9) | 0 % | | | |
| Matériel, fourniture et biens non durables | 900,7 | 1 046,8 | 11 % | 146,1 | 16 % | | | |
| Télécommunications | 146,1 | 157,7 | 2 % | 11,6 | 8 % | | | |
| Énergie | 4 100,0 | 4 200,0 | 44 % | 100,0 | 2 % | | | |
| Frais financiers | 55,0 | 60,0 | 1 % | 5,0 | 9 % | | | |
| Projets spéciaux | 400,0 | 247,4 | 3 % | (152,6) | -38 % | | | |
| Fonds Oxygène | 100,0 | 0,0 | 0 % | (100,0) | -100 % | | | |
| Amortissement | 190,0 | 120,0 | 1 % | (70,0) | -37 % | | | |
| TOTAL - AUTRES NATURES | 9 106,3 \$ 47 % | 9 503,7 \$ 46 % | 100 % | 397,4 \$ | 4 % | | | |
| CHARGES DE FONCTIONNEMENT | 19 411,0 \$ | 20 631,5 \$ | | 1 220,5 \$ | 6 % | | | |

ORGANIGRAMME

Total : 185,8 a.p.
 Budget Fonctionnement (BF) : 178,8 a.p.
 PTI : 7,0 a.p.




TARIFICATION GRAND PUBLIC (taxes incluses)

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---------|----------|----------|
| Complexe aquatique | | | |
| 2 ans et moins | gratuit | gratuit | gratuit |
| 3 à 13 ans | 3 \$ | 3,50 \$ | 3,50 \$ |
| 14 ans et plus | 6 \$ | 7 \$ | 7 \$ |
| Famille (4 personnes) | 15 \$ | 17,50 \$ | 17,50 \$ |
| Passeport enfant | 43 \$ | 20 \$ | 20 \$ |
| Passeport adulte | 85 \$ | 85 \$ | 85 \$ |
| Plage | | | |
| 2 ans et moins | gratuit | gratuit | gratuit |
| 3 à 13 ans | 4 \$ | 4,50 \$ | 4,50 \$ |
| 3 à 13 ans (après 16 heures) | n/a | 3 \$ | 3 \$ |
| 14 ans et plus | 8 \$ | 9 \$ | 9 \$ |
| 14 ans et plus (après 16 heures) | n/a | 5 \$ | 5 \$ |
| Famille (4 personnes) | 20 \$ | 22,50 \$ | 22,50 \$ |
| Passeport famille (2 adultes et 2 enfants) | n/a | 99 \$ | 99 \$ |
| Passeport enfant | 24 \$ | 24 \$ | 24 \$ |
| Passeport adulte | 48 \$ | 48 \$ | 48 \$ |
| Stationnement | | | |
| Annuel | 330 \$ | 350 \$ | 350 \$ |
| Mensuel | 55 \$ | 75 \$ | 85 \$ |
| Journalier (lundi à jeudi) | 16 \$ | 16 \$ | 16 \$ |
| Journalier (vendredi à dimanche) | n/a | 18 \$ | 18 \$ |
| Tarif horaire (lundi au dimanche) | 6 \$ | 6 \$ | 6 \$ |

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

| Activités | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---|---------|---------|------|-------|------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| Programmation grand public | 17-23 | | | 18 | | | | | | | | 8 |
| Mise en valeur des espaces verts | | | | 1 | | | | | | | | 31 |
| Lien cyclable | | | | 15 | | | | | | | | 15 |
| Bassin olympique | | | | 26 | | | | | | | | 31 |
| Complexe aquatique | | | | | 22-8 | | | 23-7 | | | | |
| Plage et activités nautiques | | | | | | 18 | | 23-7 | | | | |
| Quartier des athlètes | 1 | | | | | | | | | | | 31 |
| Service de location et soutien événementiel | 1 | | | | | | | | | | | 31 |
| Entretien et surveillance | 1 | | | | | | | | | | | 31 |
| Stationnements | 1 | | | | | | | | | | | 31 |

 Ouvert les fins de semaine ou en heures limitées

Personne-ressource

Mario De Fanti, CPA, CGA
Directeur Finances et Technologies de l'information
Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec)
H3C 1A9

Téléphone : 514 872-7326
mdefanti@parcjeandrapeau.com





Dossier # : 1142904015

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'agglomération

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2015 du Bureau du Taxi

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 du Bureau du Taxi.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 13:03

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1142904015**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le budget 2015 du Bureau du Taxi |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2015 du Bureau du Taxi en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-05

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-11-05

MOTOL

bureau

taxi montréal

**DOCUMENT
BUDGÉTAIRE
2015**

Octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----------|
| Le Bureau du taxi de Montréal | 1 |
| Mission | 1 |
| Mandat | 1 |
| Activités taxi | 1 |
| Activités remorquage | 1 |
| Structure | 2 |
| L'industrie du taxi | 2 |
| Réalisations 2014 | 3 |
| Objectifs lors du dépôt | 3 |
| Réalisations additionnelles | 3 |
| Consultations publiques | 3 |
| Consultation de l'industrie | 3 |
| Politique sur l'industrie du taxi | 4 |
| Plan d'action | 4 |
| Étude de marché | 4 |
| Concours de design | 4 |
| Bilan | 4 |
| Objectifs 2015 | 5 |
| Mise en œuvre de la Politique sur l'industrie du taxi | 5 |
| Lutte au transport illégal | 5 |
| Vérification des antécédents judiciaires | 5 |
| Gestion de la performance des contrats de remorquage | 5 |
| Organigramme | 6 |
| Budget | 7 |

LE BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) débute officiellement ses activités le 1^{er} janvier 2014, devenant une organisation paramunicipale de la Ville de Montréal. Portant anciennement le nom de Bureau du taxi et du remorquage, l'organisation créée en 1987 faisait précédemment partie du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). La modification du statut du BTM faisait suite aux recommandations du comité exécutif qui, en 2010, avait préconisé que Bureau du taxi et du remorquage devienne une société paramunicipale.

MISSION

La mission du BTM est de voir à l'amélioration de la qualité des services de taxi et de remorquage offerts à la population et aux visiteurs sur le territoire de Montréal et à supporter le développement de ces industries afin d'enrichir la pratique du métier de chauffeur de taxi et de dépanneuse.

Afin de réaliser son mandat le Bureau doit :

- Voir à l'application de la Loi et des règlements en vigueur
- Offrir des services de guichet unique permettant aux intervenants de l'industrie d'effectuer le renouvellement de leurs permis et les transferts de véhicules
- Assurer la concertation auprès des différents acteurs de l'industrie

MANDAT

ACTIVITÉS TAXI

Outre le support à l'industrie, le Bureau a le mandat de renouveler les permis de travail, de taxis et de limousines. Il administre les examens et émet les permis s'y rattachant. Il assure également le respect de la loi et des règlements relatifs au transport par taxi et par limousine.

De plus, le Bureau reçoit et traite les plaintes du public et de l'industrie du taxi et maintient un haut niveau de concertation avec les intervenants de cette industrie. Enfin, le Bureau offre des services de renouvellement des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules dans le cadre d'une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ACTIVITÉS REMORQUAGE

Le Bureau a le mandat d'encadrer les activités de remorquage sur le territoire de l'île de Montréal et, plus précisément, de voir à :

- Assurer la sécurité des citoyens
- La standardisation des véhicules utilisés et de l'équipement dont ils disposent
- La réception et le traitement des plaintes
- L'encadrement des opérations de remorquage privé

Pour ce faire, le Bureau émet les permis d'opération aux différentes entreprises de remorquage de même qu'aux chauffeurs. De plus, il gère la performance des contrats exclusifs des services de remorquage et de remisage des véhicules de délits.

STRUCTURE

Selon les lettres patentes, le conseil d'administration est composé de onze (11) membres.

Quatre (4) de ces membres représentant l'industrie du taxi sont élus par leurs pairs, selon les catégories suivantes :

- Les titulaires de permis valides de chauffeurs de taxi
- Les titulaires de permis valides de propriétaires de taxi
- Les titulaires de permis valides de propriétaires de taxi spécialisés en service de limousines
- Les titulaires de permis valides d'intermédiaires en service de taxi de l'île de Montréal

La Ville de Montréal nomme les sept (7) autres membres, soit :

- Trois (3) membres, choisis parmi les membres d'un conseil de la Ville de Montréal
- Trois (3) membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un (1) qui représente la clientèle à mobilité réduite et un (1) qui représente la clientèle corporative
- Un (1) membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal

De plus, la Ville désigne le président du Bureau, parmi les membres du conseil d'administration provenant d'un conseil de la Ville de Montréal. Le mandat des membres est de deux (2) ans et il peut être renouvelé. Un membre demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Les administrateurs présentement en poste sont:

M. Aref Salem, Président, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du transport

Elsie Lefebvre, Conseillère de Ville

Érika Duchesne, Conseillère de Ville

Denise Vaillancourt, Société de transport de Montréal, représentante de la clientèle corporative

André Leclerc, Kéroul, représentant de la clientèle à mobilité réduite

Claudia Di Iorio, Cool Taxi, représentante de la clientèle régulière

Lucy Mungiovi, Tourisme Montréal, représentante de la clientèle touristique

Julcius Séide, représentant des titulaires de permis de chauffeur

Wilson Jean Paul, représentant des titulaires de permis de propriétaires de taxi

Benoit Vallée, représentant des intermédiaires en service de taxi

Tony Di Tullio, représentant des titulaires de permis de propriétaires de limousine

L'INDUSTRIE DU TAXI

L'industrie du taxi est composée de propriétaires de taxis, de chauffeurs et d'intermédiaires en service (centrales de répartition d'appels). Le territoire de l'île de Montréal est divisé en trois secteurs distincts : l'ouest, le centre et l'est. On y dénombre 4854 permis de taxis et 11 661 chauffeurs. Parmi ces 4854 permis, 196 sont des permis restreints répondants aux besoins de la clientèle à mobilité réduite. La situation de Montréal est peu commune ; plutôt que d'y trouver quelques propriétaires détenant une flotte de taxis, la majorité des détenteurs de permis de transport par taxi sont propriétaires de leur véhicule et font affaire avec des intermédiaires en service afin de recevoir les demandes de répartition.

Ces détenteurs de permis peuvent louer leur véhicule à des chauffeurs détenant un permis de taxi valide. Chaque année, les chauffeurs de taxis montréalais réalisent plus de 37 millions de courses¹.

Quant à elle, l'industrie de la limousine est composée de propriétaires et de chauffeurs, détenteurs de permis émis par le BTM. Sur le territoire de l'île de Montréal, on dénombre 131 limousines berlines et 91 limousines grand luxe. Les chauffeurs sont embauchés par les détenteurs de permis de transport par limousine.

RÉALISATIONS 2014

En prévision de sa création, le BTM avait établi des priorités d'action en fonction de ses nouveaux mandats. Toutefois, au fil de l'année, l'Administration en place s'est montrée très enthousiaste et désireuse de faire avancer plusieurs dossiers impliquant l'industrie du taxi. Heureux de cette erre d'aller, le BTM a réévalué périodiquement ses objectifs annuels afin d'y inclure plusieurs nouveaux projets.

OBJECTIFS LORS DU DÉPÔT

L'objectif principal que s'était donné le BTM, à l'aube de sa création, était la mise en place de la nouvelle organisation paramunicipale. De nouveaux mandats lui avaient été confiés et le BTM désirait prendre le temps de bâtir une structure efficiente, susceptible de l'aider dans l'accomplissement de ceux-ci. En outre, il était impératif de faire connaître aux membres de l'industrie la nouvelle mission du Bureau.

RÉALISATIONS ADDITIONNELLES

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Suite au meurtre d'un chauffeur de taxi en novembre 2013, le Comité exécutif de la Ville de Montréal avait mandaté la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal. Trente-neuf mémoires ont été déposés par des membres de l'industrie et de la clientèle lors de ces consultations qui se sont déroulées en avril et mai 2014.

Résultat : Le 21 mai 2014, la Commission sur le transport et les travaux publics a déposé dix-sept (17) recommandations.

CONSULTATION DE L'INDUSTRIE

Le 12 juin 2014, le BTM invite ses partenaires à une journée de réflexion. L'objectif de cette consultation est de développer une vision partagée, mais aussi d'anticiper les changements et de prendre des décisions cohérentes quant aux priorités d'actions qui permettront au BTM de rédiger une Politique réaliste et éclairée. Près d'une centaine de personnes, les décideurs, les citoyens et les acteurs de l'industrie y ont participé afin d'orienter le virage que prendra l'industrie du taxi dans les prochaines années. Les propositions des participants touchaient cinq axes : la sécurité, le développement, le rayonnement, la conformité et la communication. Le but commun des tous les acteurs étant le repositionnement et la modernisation de l'industrie du taxi.

¹ Plan de transport 2008 de la Ville de Montréal.

POLITIQUE SUR L'INDUSTRIE DU TAXI

En réponse à ces consultations, le maire M. Coderre dévoilait, le 14 août 2014, la première Politique sur l'industrie du taxi, préparée par le BTM, visant à faire de l'industrie un joueur incontournable dans l'offre de transport montréalais.

Dans cette Politique, la Ville prend plusieurs engagements auprès de l'industrie du taxi et de la clientèle utilisatrice. Ces engagements visent à :

- Prendre le virage technologique et numérique pour un meilleur service à la clientèle
- Accroître l'offre de service à une clientèle diversifiée
- Encourager les déplacements écologiques
- Assurer une sécurité adéquate aux chauffeurs et aux usagers
- Contribuer au rayonnement de Montréal

La mise en œuvre de la Politique prendra la forme d'un plan d'action. Par ailleurs, les efforts d'autofinancement de l'industrie seront déterminants pour concrétiser cette vision.

PLAN D'ACTION

Afin de concrétiser les pistes d'actions mises de l'avant dans la Politique, le Bureau du taxi a procédé à la rédaction d'un plan d'action.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Les principes de base des affaires impliquent de connaître le marché dans lequel on évolue. En ces temps cruciaux pour l'avenir de l'industrie du taxi à Montréal, le BTM a jugé essentiel de faire des démarches afin d'obtenir un portrait juste et précis de cette industrie afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées. Dans ce contexte, le BTM a confié à Mme Catherine Morency, titulaire de la Chaire de recherche Mobilité au département des génies civils, géologiques et des mines de Polytechnique Montréal, le mandat de modéliser les déplacements des taxis. On peut ainsi établir le rôle du taxi dans la mobilité quotidienne à Montréal. Une fois compilées, les données permettront de brosser un portrait de la situation, ce qui guidera les décisions à prendre.

La collecte de données est présentement en cours.

CONCOURS DESIGN

Le 2 octobre 2014, le BTM a déposé un projet d'aires d'attente de taxis au Bureau du design de la Ville de Montréal. Ces derniers avaient lancé un appel pour des projets urbains comportant une dimension de design. Quelques jours après, le BTM apprenait que lui et ses partenaires dans ce projet (l'arrondissement de Ville-Marie, le Bureau du design, la Direction des transports) avaient été retenus. Le projet bénéficie maintenant d'un financement de 100 000 \$ pour la réalisation d'un projet pilote d'aires d'attente de taxis qui sera réalisé en 2015.

BILAN

Au terme de cette année mouvementée, le BTM constate fièrement que ses objectifs annuels sont très largement dépassés. Ayant initialement prévu d'utiliser sa première année d'opération pour mettre en place sa structure, le Bureau a également développé et collaboré à de nombreux projets d'envergure. Ainsi, le BTM a commencé, dès sa première année, à remplir sa mission de développement en s'attaquant sans aucun délai aux défis qui menacent l'industrie du taxi montréalaise.

OBJECTIFS 2015

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR L'INDUSTRIE DU TAXI

Afin de concrétiser la Politique sur l'industrie du taxi, le BTM procédera au dépôt d'un plan d'action. Ce dernier permettra de faire une priorisation des dossiers et d'établir les échéanciers et le déroulement des travaux.

LUTTE AU TRANSPORT ILLÉGAL

L'industrie du taxi est confrontée à une nouvelle réalité, celle des sociétés dont l'offre de service est basée sur des applications pour téléphones intelligents. Certaines compagnies refusent de se plier à la réglementation. Il est donc impossible de s'assurer qu'ils utilisent des chauffeurs dûment formés, avec des permis en règle et des véhicules conformes aux normes édictées par la Ville. Une compagnie qui prétend ne pas être assujettie aux lois et règlements, qui répartit des courses à des chauffeurs sans permis réglementaire ou conduisant un véhicule non conforme, pratique le transport illégal.

Des démarches sont en cours auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour que soit augmenté le coût des amendes reliées à ces infractions et afin d'obtenir le pouvoir de saisir les véhicules en infraction.

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICAIRES DES CHAUFFEURS

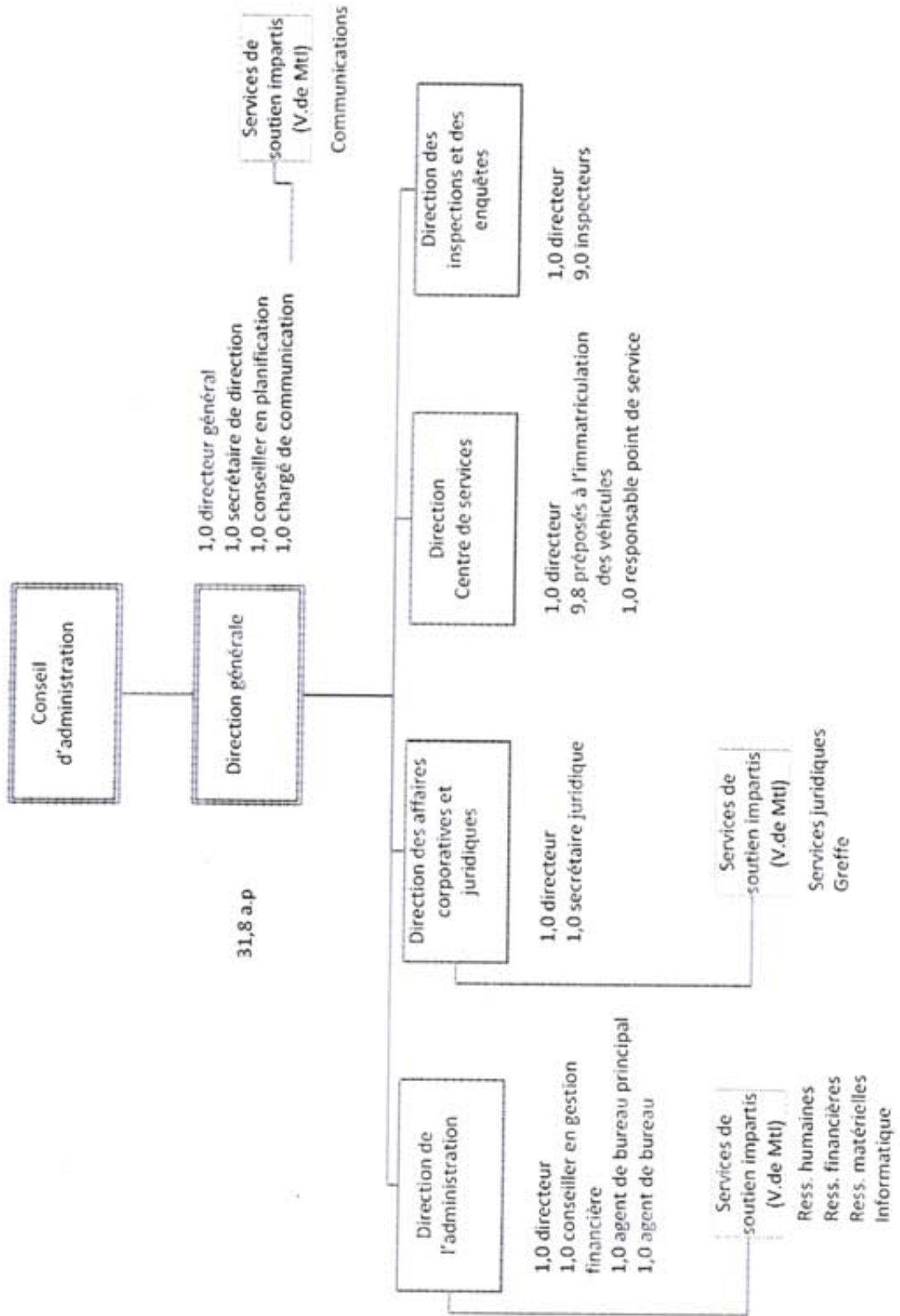
Le BTM procédera à la vérification des antécédents judiciaires de tous les chauffeurs de taxi tel que prescrit par la loi. En raison du renouvellement des permis, les chauffeurs pourront être vérifiés, en totalité, à l'intérieur de 2 ans, donc à la fin de l'année 2016.

GESTION DE LA PERFORMANCE DES CONTRATS DE REMORQUAGE

Pour l'année 2015, la Ville de Montréal a affirmé sa volonté de voir un changement d'approche au niveau de la gestion de la performance des contrats de remorquage. La volonté de l'Administration en place prescrit d'unifier l'ensemble des contrats de remorquage pour la Ville de Montréal. Pour ce faire, le BTM a annoncé son support et est en attente des développements de la part de la Ville.

Bureau du taxi de Montréal

Structure 2015



BTM : budget 2015 version finale

| | 2014\$ | 2014 AP | Base 2015 | Variation |
|---|------------------|---------|------------------|----------------|
| REVENUS | | | AP | \$ |
| Contribution totale Ville de Montréal | 3 430 469 | | 3 542 369 | 111 900 |
| Revenus autonomes | | | 114 500 | 114 500 |
| Affectation de la Réserve 2014 (surplus estimé) | | | 13 291 | 13 291 |
| TOTAL REVENUS | 3 430 469 | | 3 670 160 | 239 691 |
| | | | | 6,99% |
| DÉPENSES | | | | |
| Rémunération | | | | |
| Salaires | 1 966 757 | 31,8 | 2 069 700 | 102 943 |
| Charges sociales | 634 743 | | 679 700 | 44 957 |
| % d'augmentation | 2 601 500 | 31,8 | 2 749 400 | 147 900 |
| | | | 31,8 | 5,69% |
| Autres familles de dépenses | | | | |
| Transport et communication | 140 374 | | 172 700 | 32 326 |
| Honoraires professionnels | 25 875 | | 25 900 | 25 |
| Services techniques et autres | 216 245 | | 229 300 | 13 055 |
| Location entretien et réparation | 17 928 | | 17 078 | -148 |
| Biens non durables | 70 234 | | 92 100 | 21 866 |
| Achats de biens non capitalisés | 37 520 | | 48 180 | 10 660 |
| Taxes foncières | 87 000 | | 85 000 | -2 000 |
| Total autres familles de dépenses | 595 176 | | 670 960 | 75 784 |
| % d'augmentation | | | | 12,73% |
| Provision pour taxes non récupérables | 233 793 | | 249 800 | 16 007 |
| | | | | 6,85% |
| TOTAL DÉPENSES | 3 430 469 | | 3 670 160 | 239 691 |
| % d'augmentation | | | | 6,99% |



Dossier # : 1142904012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal |

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1142904012**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-04

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-11-04

Cent cinquante et unième assemblée du Conseil d'administration de
l'Office municipal d'habitation de Montréal,
tenue le jeudi 16 octobre 2014 à 14 h
au 415, rue Saint-Antoine Ouest à Montréal

Résolution numéro 2754

Prévisions budgétaires 2015

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

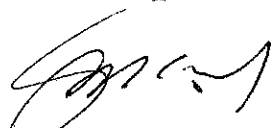
D'APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 du programme habitations à loyer modique (HLM) et maisons de chambres, dont les revenus (produits), incluant des contributions de 132 879 199 \$, se chiffrent à 219 489 044 \$ et les dépenses (charges) à 219 489 044 \$;

D'APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 du programme Logement abordable Québec (LAQ), dont les revenus (produits) consolidés pour les résidences et immeubles pour familles, se chiffrent à 19 625 061 \$ et les dépenses (charges) à 20 552 784 \$, ainsi que l'utilisation des réserves de 927 723 \$;

D'APPROUVER pour l'exercice financier 2015 un montant à être subventionné de 43 292 161 \$ pour le programme de supplément au loyer (PSL).

D'APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 du programme AccèsLogis Québec (ACL), dont les revenus (produits), se chiffrent à 2 215 028 \$ et les dépenses (charges) à 2 071 794 \$, présentant ainsi un surplus de 80 234 \$;

D'APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 des Immeubles Benny Farm, dont les revenus (produits), se chiffrent à 2 749 839 \$ et les dépenses (charges) à 2 815 129 \$, ainsi que l'utilisation du surplus accumulé de 65 290 \$;



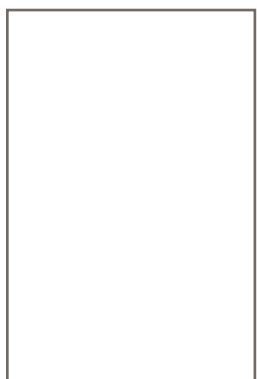
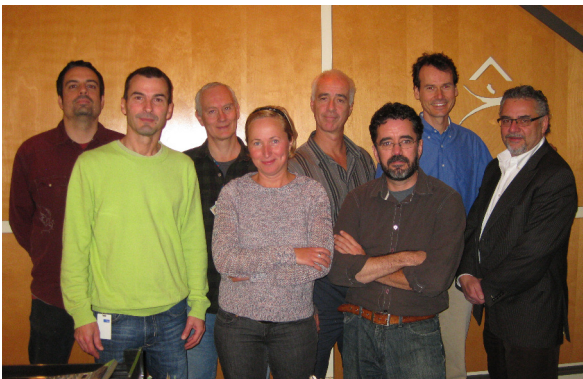
Ginette Michel
Directrice du Secrétariat général



Prévisions budgétaires 2015

adoptées par le conseil d'administration
le 16 octobre 2014

Version abrégée



La table des matières

- 5 Message de la direction
- 6 Réalisations 2014
- 9 Priorités 2015

Profil

- 12 Mission, vision et valeurs
- 13 Organigramme 2015
- 14 Comités
- 16 Produits et services
- 18 Processus budgétaire
- 21 Propriété des immeubles

Budget 2015

- 22 Budget des programmes
- 24 Sommaire des contributions
- 25 Budget HLM et analyse des prévisions
- 30 Budget LAQ et analyse des prévisions
- 35 Budget PSL et analyse des prévisions
- 37 Budget Autres et analyse des prévisions

Rémunération

- 41 La rémunération
- 44 Les effectifs



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Distinguished
Budget Presentation
Award*

PRESENTED TO

**Office municipal d'habitation de Montreal
Quebec**

For the Fiscal Year Beginning

January 1, 2013

Executive Director

Montréal, le 16 octobre 2014
Monsieur Yves Saindon
Greffier
Ville de Montréal

Monsieur Michel Gagnon
Président-directeur général
Société d'habitation du Québec (SHQ)
Québec

Messieurs,

Depuis plusieurs années déjà, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) s'efforce de contrôler rigoureusement ses dépenses par la révision de ses façons de faire, tout en maintenant les services offerts à ses clientèles en fonction de sa mission à la fois immobilière et sociale. Le budget 2015 s'inscrit en continuité avec cette volonté.

Non seulement l'enveloppe « administration, conciergerie et entretien » (ACE) 2015, allouée par la SHQ, n'est pas indexée par rapport à 2014, elle lui est même inférieure de 0,4 %. Cela représente donc un effort de compression réel de l'ordre de 2,4 %, soit 1,1 M\$. Pour équilibrer le budget, nous diminuons notamment les frais généraux d'administration grâce à la migration de nos systèmes de téléphonie filaire vers la technologie de téléphonie IP (*Internet protocol*), un projet d'optimisation en préparation depuis 2 ans. Par ailleurs, à la suite d'une stratégie optimisée d'appel d'offres, nous bénéficierons d'économies importantes pour les contrats de déneigement.

Le budget 2015 prévoit pratiquement une stabilisation de la structure des effectifs. Seules certaines activités en forte croissance (gestion de nouvelles subventions de supplément au loyer et des activités commerciales) ou visées par un plan d'amélioration des services (conciergerie et entretien des immeubles HLM) font l'objet d'un ajout d'effectifs, pour un total de 5 postes.

La préoccupation principale de l'OMHM demeure d'obtenir des budgets adéquats pour la rénovation de notre parc de 20 810 logements HLM, ce qui correspond au budget RAM (Rénovation, Amélioration et Modernisation). Il est essentiel de poursuivre les efforts amorcés depuis 2008 pour rattraper le déficit d'entretien cumulé au cours des décennies précédentes. À la lumière des résultats du bilan de santé de nos immeubles, mis à jour en continu par nos experts, et des exigences réglementaires croissantes dans le domaine du bâtiment au Québec, l'OMHM réclame un budget RAM de 125 M\$ par année.

La prévisibilité des budgets RAM sur une base pluriannuelle est aussi essentielle pour éviter des surcoûts importants, planifier les travaux de façon efficiente et atténuer leurs impacts pour les locataires de l'Office. Enfin, l'OMHM souhaite que ses bailleurs de fonds lui accordent plus de souplesse dans le choix des approches de rénovation pour certains projets, notamment le remodelage d'anciens ensembles immobiliers dont la configuration n'est plus adaptée aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

L'année 2014 a fourni l'occasion de faire des bilans, somme toute positifs, de nos réalisations des dernières années (ex. : bilan du plan stratégique 2010-2014, bilan de 5 ans de travaux majeurs de rénovation, sondage montrant une hausse du taux de satisfaction des locataires HLM face aux services de l'OMHM, etc.).

Au cours des premiers mois de 2015, une de nos priorités sera le parachèvement et l'adoption, après consultation des parties prenantes, de notre nouveau plan stratégique pour les années 2015 à 2019. En misant sur l'engagement et la compétence de nos employés, sur un dialogue avec nos clients, sur des partenariats durables, l'OMHM entend contribuer activement au développement de réponses aux besoins pressants de ménages locataires à revenu faible et modeste de l'île de Montréal, tout en continuant à bâtir des milieux de vie dynamiques et solidaires.

Le président du conseil d'administration,



Robert Labelle

Le directeur général,



Denis Quirion

Réalisations 2014

LES RESSOURCES HUMAINES

- Poursuite du Programme de développement des compétences des cadres, notamment par :
 - la formation d'une deuxième cohorte de relève de gestion
 - la formation d'une cohorte en perfectionnement en stratégie de gestion
- Embauche de 40 jeunes étudiants résidant en HLM pour l'été 2014 avec accompagnement et formation; ce projet a reçu un prix d'excellence du Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ)
- Réalisation d'un projet-pilote pour la transmission des savoirs des gestionnaires songeant à la retraite (cercle de legs)
- Poursuite du déploiement des projets de développement des compétences des employés d'entretien en menuiserie, serrurerie et peinture

LES CLIENTS

- Publication d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle HLM montrant une progression (taux global de 8,1 en 2014 vs 7,4 en 2009)
- Améliorations au service à la clientèle, notamment par la mise en place progressive de nouveaux standards d'entretien et de délais de réparations, la révision des modes d'accueil des nouveaux locataires, la formation sur la communication avec la clientèle
- Diminution significative de plus de 10 % (estimé au 30 juin 2014) des demandes d'intervention en matière de lutte antiparasitaire appuyée par la réalisation de 7550 visites préventives et la mise en place d'un programme triennal de mesures préventives pour les employés et fournisseurs
- Développement et diffusion d'un Guide pour les préposés à la sécurité des locataires ainsi que réalisation de diverses actions pour mieux faire connaître leur rôle auprès des employés et locataires
- Implantation de nouvelles approches pour la gestion des matières résiduelles ; par exemple, installation de nouvelles aires de dépôt des matières résiduelles dans des habitations de l'Arrondissement du Sud-Ouest, installation des bacs semi-enfouis à l'habitation Parc Royal et sensibilisation des résidents
- Réalisation d'un projet-pilote de porte-à-porte dans le Sud-Ouest visant à mieux connaître les besoins et réalités de nos locataires et à intervenir de façon concertée avec les organismes du milieu

Réalisations 2014

- Implantation dans le réseau des Résidences ENHARMONIE des mesures nécessaires au maintien de la certification telle l'installation de robinets thermostatiques et d'un nouveau système d'appel d'urgence
- Mise en exploitation des habitations Victoria/Barclay, projet AccèsLogis de 67 logements pour familles
- Poursuite des projets de développement : St-Vallier (24), maison de chambres Wolfe (57) et projet rue Monty à Montréal-Nord (24)
- Prise en charge de la gestion administrative des 120 unités du programme de supplément au loyer (PSL) dédié aux participants du Projet Chez Soi
- Diffusion d'un guide pour les propriétaires participant aux programmes de supplément au loyer (PSL) et production d'un nouveau guide pour les locataires de ce programme

L'ACTION COMMUNAUTAIRE DANS LES MILIEUX DE VIE

- Réalisation d'un bilan sur le fonctionnement des instances de participation des locataires en HLM
- Mise en place d'un mécanisme de consultation des locataires du réseau des résidences ENHARMONIE
- Développement en collaboration avec les partenaires communautaires de 18 nouveaux projets d'intervention de milieu financés par les fonds alloués au Cadre de soutien communautaire en logement social
- Publication d'un Cahier sur les actions communautaires en HLM
- Soutien à la mise en place du MOUV, groupe porte-parole de jeunes résidant en HLM

Réalisations 2014

LE PATRIMOINE BÂTI

- Réalisation d'un programme d'investissement de 70 M \$ en remplacement, amélioration et modernisation (RAM), de 150 séances d'information et de consultation des locataires et publication de 70 Infochantiers
- Achèvement de 53 chantiers initiés en 2013 dont la remise à neuf complète de maisons en rangée à l'habitation Séguin et de petits bâtiments familiaux aux habitations St-André
- Publication d'un bilan des travaux majeurs exécutés de 2008 à 2012, selon un budget totalisant 365 M\$
- Mise en place de la phase 2 du programme pluriannuel d'inspection des façades

LA GESTION DE L'ORGANISATION

- Lancement de la démarche de planification stratégique 2015-2019 : bilan du plan 2010-2014, analyse organisationnelle et consultations en vue du prochain plan
- Adoption d'un plan d'action sur l'image de marque de l'OMHM et du logement social
- Migration des lignes téléphoniques vers un nouveau système IP (Internet Protocol) permettant des économies récurrentes de plus de 50 % des coûts actuels
- Transition du système Windows XP au système Windows 7
- Actualisation et revalorisation du plan des mesures d'urgence (PMU) et de son plan de communication
- Développement d'une nouvelle approche pour les audits d'entretien notamment par l'implantation d'un nouvel outil d'évaluation
- Implantation de la collecte des matières dangereuses résiduelles auprès des équipes de spécialistes, électriciens, peintres et plombiers
- Conception et mise en œuvre d'un plan d'action afin de contrer l'agrile du frêne – Phase I
- Mise en œuvre du plan de communication sur la Directive de gestion des plaintes
- Poursuite de la préparation du projet de siège social et d'une résidence de 200 logements pour personnes âgées au métro Rosemont

Priorités 2015

LES RESSOURCES HUMAINES

- Initier les négociations en vue du renouvellement des trois conventions collectives touchant les employés de bureau, les employés d'entretien et de réparation, et les résidents-surveillants
- Assurer le suivi du projet de loi 3 en poursuivant les échanges avec les syndicats et l'Association des cadres sur cet enjeu
- Former et accompagner les gestionnaires et les employés de bureau syndiqués dans l'implantation des nouveaux outils d'appréciation de la contribution
- Développer la formation sur la résilience et le soutien apporté aux employés témoins de situations difficiles
- Mettre en ligne Atrium (intranet), outil de travail en vue d'améliorer efficacité et efficience des équipes
- Augmenter à 50 le nombre d'emplois d'été offerts aux jeunes résidant en HLM pour le verdissement et la propreté des terrains

LES CLIENTS

- Clarifier et réviser le niveau de services offerts dans le programme HLM et le communiquer aux locataires
- Poursuivre la mise en place progressive de nouveaux standards d'entretien et de délais de réparations, notamment pour l'amélioration de la propreté des espaces communs
- Améliorer le service clientèle en matière de gestion antiparasitaire, notamment en consolidant l'intervention auprès de clientèles plus vulnérables et en poursuivant les visites préventives
- De concert avec les locataires et les représentants des locataires, revoir nos approches en matière de recouvrement des impayés et des audits d'entretien
- Déployer des mesures additionnelles afin de répondre aux besoins des Montréalais en logement social, notamment,

Priorités 2015

- Adopter un plan de développement du parc immobilier de l'OMHM comprenant, entre autres, un état de situation, des orientations, les clientèles ciblées, des modèles et outils de financement ainsi que des pistes d'action
 - Poursuivre le développement des projets : St-Vallier (24), maison de chambres Wolfe (57) et projet rue Monty à Montréal-Nord (24) et élargir ce portefeuille de projets
 - Établir des partenariats avec les divers intervenants en logement sur l'île de Montréal de manière à mettre en valeur l'offre de logements sociaux à la population montréalaise
 - Assurer le suivi des demandes d'assouplissement des normes du programme PSL afin d'augmenter la capacité de trouver des logements pour les grandes familles
- Sonder le taux de satisfaction des services offerts auprès des propriétaires participant aux programmes de supplément au loyer et auprès des coopératives et organismes à but non lucratif gestionnaires de logements subventionnés du programme AccèsLogis
 - Assurer le monitoring du projet-pilote de direction conjointe de deux résidences ENHARMONIE

L'ACTION COMMUNAUTAIRE DANS LES MILIEUX DE VIE

- Travailler à l'obtention d'un financement suffisant et récurrent pour les activités de développement communautaire et social en poursuivant la collaboration avec le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) et les démarches auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de maintenir à long terme les revenus commerciaux comme source de financement
- Mettre en œuvre les recommandations issues des bilans des instances consultatives des locataires du programme HLM
- Poursuivre le soutien au MOUV (regroupement de jeunes en HLM)
- Poursuivre le développement du projet Habiter la mixité, notamment le volet jeunes et le soutien aux associations de locataires pour une meilleure intégration des personnes issues des communautés culturelles

Priorités 2015

LE PATRIMOINE BÂTI

- Poursuivre les représentations auprès des instances gouvernementales pour un financement des travaux majeurs pluriannuel et à la hauteur des besoins reconnus de l'état du parc
- Entreprendre le troisième bilan de santé de l'ensemble de notre parc immobilier
- Poursuivre et/ou initier les grands chantiers de remise à neuf suivants : habitations Plamondon, habitations Nicolet et habitations Villeneuve
- Accentuer les travaux préventifs au niveau des bâtiments

LA GESTION DE L'ORGANISATION

- Parachever et adopter le plan stratégique 2015-2019 et implanter, à la suite de l'adoption du plan d'action en découlant, les indicateurs de performance et de suivi
- Travailler à l'obtention d'un contrat de performance et d'objectifs entre l'OMHM et la SHQ comprenant un cadre financier global et pluriannuel, des cibles préétablies et des mécanismes de reddition de compte à posteriori
- Poursuite du projet de siège social et d'une résidence de 200 logements pour personnes âgées au métro Rosemont
- Se doter d'un plan directeur 2015-2018 des technologies de l'information et des télécommunications
- Mettre en place d'un programme visant à donner accès aux équipements et au réseau informatique aux préposés à la sécurité des locataires
- Renforcer la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) à tous les secteurs/sous-secteurs

Mission, vision et valeurs



La mission

L'OMHM a pour mission d'améliorer les conditions de vie de personnes et de familles à faible revenu ou à revenu modéré en leur procurant des logements subventionnés de qualité et en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action dans leur milieu.

La vision

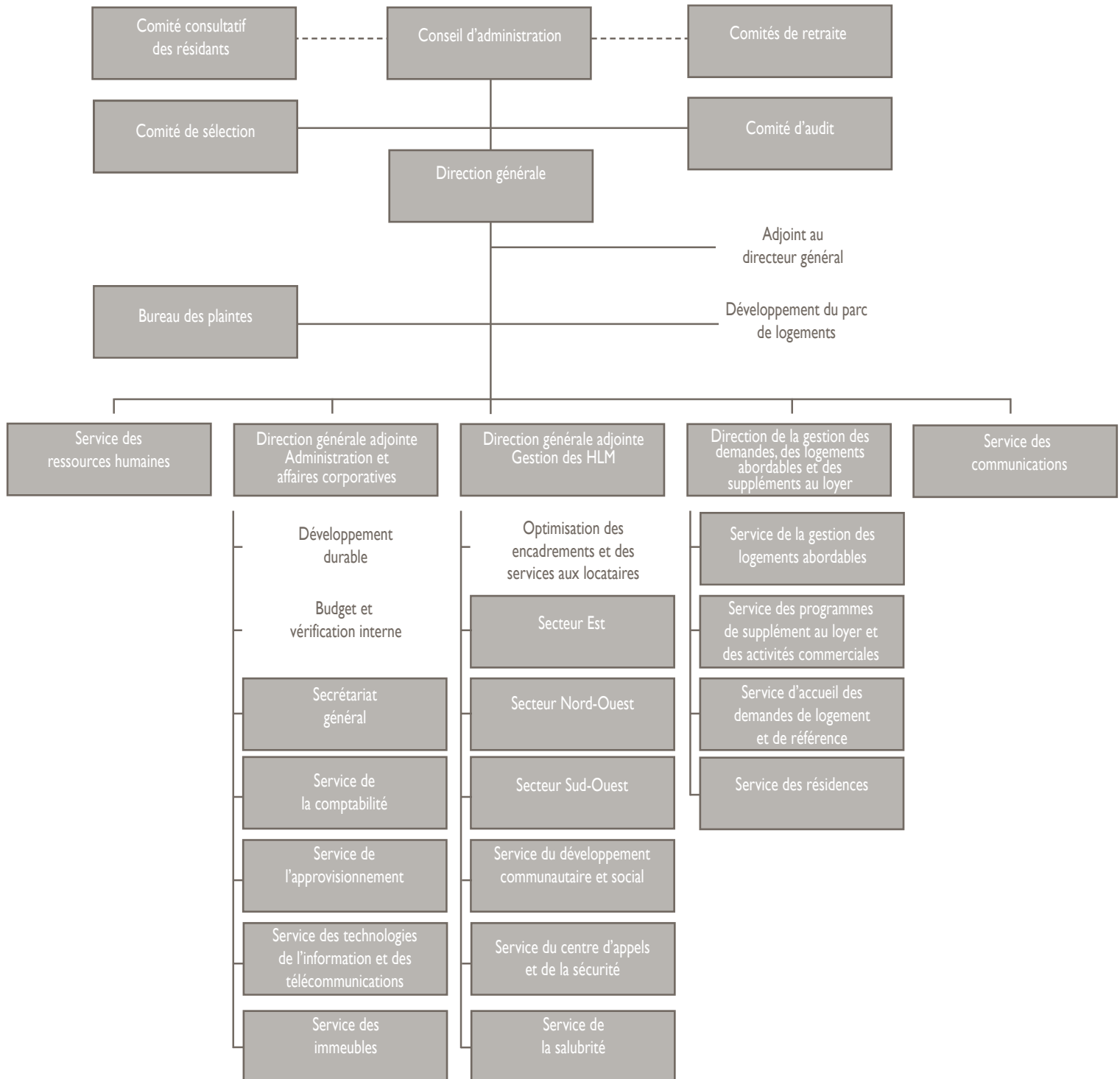
En tant que chef de file en matière d'administration publique, l'OMHM gère avec efficacité, transparence et créativité le parc résidentiel le plus important au Québec. Il est reconnu pour le dynamisme des collectivités qui y logent, pour le partenariat tissé avec ses employés et le milieu ainsi que pour son apport au développement social de ses locataires et de la collectivité.

Les valeurs

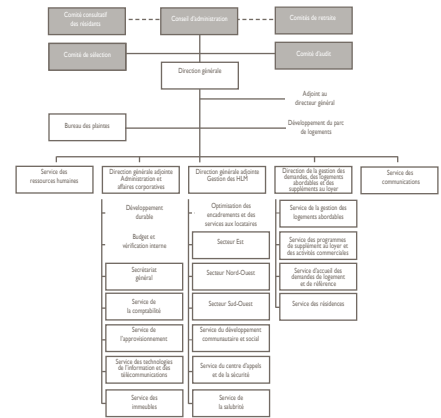
Les valeurs suivantes guident la prise de décision des gestionnaires de l'OMHM ainsi que l'attitude et le comportement de son personnel :

- la satisfaction du client, qui se traduit par un souci et une volonté de répondre rapidement, dans la mesure des ressources disponibles, aux attentes et aux besoins exprimés par les clients;
- la transparence, qui se manifeste par une culture de partage de l'information et par la mise en œuvre de règles de fonctionnement et de façons de faire vérifiables et connues de tous;
- la recherche de l'excellence, qui s'exprime dans une volonté de favoriser l'innovation, la créativité et l'initiative pour maximiser les ressources disponibles, trouver des solutions qui répondent le plus adéquatement aux besoins exprimés et organiser les activités de la façon la plus rentable possible;
- le respect, qui répond à une volonté d'accepter les différences, de traiter les autres avec égard, de reconnaître la valeur de chacun et de protéger la dignité de la personne;
- l'intégrité, qui commande honnêteté et équité envers la clientèle comme envers les subordonnés, les collègues, les supérieurs et l'organisation;
- la loyauté, qui exige de chaque membre du personnel d'exercer ses fonctions de bonne foi et de défendre, en toutes circonstances, les intérêts et la réputation de l'OMHM.

Organigramme 2015



Comités



Le conseil d'administration

Les grandes orientations qui animent l'OMHM sont adoptées par le conseil d'administration. Il est formé de cinq personnes nommées par le conseil d'agglomération de Montréal, deux personnes désignées par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire issues des groupes socio-économiques, et deux personnes élues par les représentants des associations de locataires, l'une choisie parmi les aînés et l'autre parmi les familles ou les personnes seules.

Le comité consultatif des résidents

Le comité consultatif des résidents (CCR) étudie les politiques touchant l'ensemble des locataires. Il est composé des deux locataires membres du conseil d'administration et de représentants des comités de secteur provenant des associations de locataires aînés et des associations de locataires regroupant des familles ou des personnes seules. Les représentants sont élus par les comités de secteur.

Chaque secteur (unité administrative qui gère les services de proximité aux locataires HLM) a son comité de secteur qui travaille à l'amélioration de la qualité de vie dans les HLM. Il est composé de membres du personnel de l'OMHM travaillant dans le secteur et des représentants des associations de locataires.

Les comités de retraite

Trois comités de retraite administrent les biens des régimes de retraite des trois groupes d'employés : le comité de retraite des employés non syndiqués pour les cadres et le personnel non syndiqué, le comité de retraite des employés cols bleus pour les employés d'entretien et le comité de retraite des employés cols blancs pour le personnel de bureau. Chacun des comités de retraite est formé de deux représentants de l'employeur, un membre indépendant nommé par l'employeur, un membre nommé par le syndicat ou l'association du personnel concerné, deux membres élus par leur assemblée générale annuelle, l'un actif et l'autre retraité.

Comités

Le comité de sélection

Les demandes de logement HLM sont évaluées par un comité de sélection. Le comité a pour mandat de soumettre à l'OMHM son avis sur l'admissibilité des demandeurs et le classement des personnes admissibles. Il étudie les demandes sans connaître le nom des demandeurs. Il présente à chaque année le rapport de son travail au conseil d'administration. Il est formé d'au moins trois membres : un représentant de l'OMHM, une personne élue par les locataires et un membre issu des groupes socio-économiques.

Le comité d'audit

Le comité d'audit, anciennement appelé comité de vérification, s'assure de la saine gestion des activités financières et de la gestion des risques de l'Office. Il adopte entre autres un plan annuel de vérification interne, étudie les rapports financiers trimestriels et propose les budgets annuels au conseil d'administration. Il est formé du secrétaire-trésorier du conseil d'administration et de deux personnes provenant de l'extérieur de l'organisation. Les membres du comité sont assistés par le directeur général adjoint à l'administration et aux affaires corporatives.

Produits et services

Le programme Habitations à loyer modique (HLM)

Les logements à loyer modique permettent aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu, auquel s'ajoutent certains frais pour l'électricité ainsi que des montants pour l'utilisation d'un stationnement ou d'un climatiseur, s'il y a lieu. Le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %) de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (10 %).

Le parc HLM comprend maintenant 20 810 logements. En 2013, il s'y est ajouté 43 logements provenant du programme HLM privé. Un peu moins de la moitié (10386) de ces logements est destinée à des personnes de 60 ans et plus. L'autre partie est réservée aux familles ou à des personnes seules de moins de 60 ans.

Ces logements ont été construits ou achetés et rénovés à partir de 1969, alors que le gouvernement du Québec mettait en place le programme Habitations à loyer modique et que 15 villes de l'île de Montréal acceptaient d'y participer. Il n'y a plus de construction HLM au Québec depuis le 1^{er} janvier 1994, date à laquelle le gouvernement fédéral mettait fin à leur développement.

Les programmes de supplément au loyer (PSL)

La gestion des logements dans le cadre de programmes de supplément au loyer (PSL) a débuté à la fin des années 1970. Toutefois, c'est à partir du milieu des années 1980 que ce type d'intervention est utilisé plus systématiquement par les gouvernements pour répondre à des besoins d'aide au logement sur le territoire de l'île de Montréal. Les programmes permettent à l'OMHM de réserver des logements sur le marché, à un coût égal ou inférieur au loyer moyen de celui-ci. En 2014, l'OMHM réservera quelque 8 755 logements dans le cadre de ces programmes.

Trois types de programmes de supplément au loyer ont été mis en place. La première version du programme permet de réserver principalement des logements sur le marché privé. Vient ensuite un programme de supplément au loyer qui s'adresse aux coopératives et aux organismes à but non lucratif bénéficiant de subventions des programmes gouvernementaux. Enfin, un troisième programme a été mis en place pour répondre aux situations d'urgence créées par la pénurie de logements dans certaines villes québécoises. Toutefois, le gouvernement se retire progressivement de ce programme en intégrant les ménages qui en bénéficient aux listes d'attente pour un HLM.

Pour tous ces programmes, le loyer correspond à 25 % des revenus du ménage. L'OMHM comble la différence entre ce montant et le coût du loyer qu'il reconnaît, à partir des montants qu'il reçoit.

Produits et services

Le programme Logement abordable Québec (LAQ)

Entre 2003 et 2011, l'Office municipal d'habitation de Montréal a construit 1699 logements dans le cadre du programme Logement abordable Québec-volet social et communautaire (LAQ). Ces immeubles sont la propriété de l'OMHM. Parmi ces logements, 1259 sont regroupés dans dix résidences avec services pour les personnes âgées. Elles forment le réseau ENHARMONIE. Les gouvernements fédéral et provincial de même que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont subventionné environ 70 % de la construction de ces immeubles. Une fois les logements construits, l'ensemble d'habitation doit s'autofinancer.

Les autres ensembles immobiliers

L'OMHM s'est porté acquéreur de 4 immeubles regroupant 237 logements sur le site de Benny Farm. Ces bâtiments ont été construits par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par la Société immobilière du Canada (SIC) en 1997 et en 2000, pour offrir des logements modernes accessibles aux anciens combattants et aux autres locataires des immeubles qui dataient de l'après-guerre. L'OMHM bénéficie de subventions du programme de supplément au loyer pour réserver une partie des logements de ces immeubles à des personnes à faible revenu.

Le programme LAQ étant terminé, l'OMHM continue de développer son parc immobilier dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. La moitié des locataires des immeubles peuvent obtenir une réduction de loyer grâce aux subventions du programme de supplément au loyer. En 2015, l'Office accueillera deux nouveaux projets ce qui amènera le parc immobilier de ce programme à 271 logements.

Le Service de référence

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'OMHM gère le Service de référence pour les ménages locataires qui se retrouvent à la rue à cause de la pénurie de logements à coût modéré à Montréal notamment les grands logements familiaux. Le personnel du service accompagne les ménages sans logis ou en voie de le devenir dans leurs recherches de logement et s'assure de les diriger vers les ressources appropriées. Ce service a été mis sur pied à la demande de la Ville de Montréal en 2003 et il est entièrement financé par la Ville. Ce service assure aussi l'accompagnement et l'hébergement temporaire des personnes sinistrées en complément à l'intervention de la Croix-Rouge.

Processus budgétaire

Entité juridique

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est un organisme à but non lucratif constitué par lettres patentes émises le 8 mai 2001 en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (SHQ). Selon la Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, les activités officielles de l'OMHM ont commencé le 1^{er} janvier 2002. L'Office est né du regroupement des quinze offices municipaux du territoire de l'île de Montréal.

Exercice financier

L'exercice financier de l'Office se termine le 31 décembre.

Définition des enjeux annuels

Le processus d'élaboration du budget commence en juin de chaque année. Le comité du budget, formé des membres du comité de direction et de la directrice du budget et de la vérification interne, se réunit afin de déterminer les enjeux de la prochaine année et d'évaluer l'incidence qu'aura la masse salariale sur le futur budget en tenant compte des attentes du conseil d'administration.

L'Office entame ses consultations auprès de ses différents partenaires et de sa clientèle et évalue l'impact des balises budgétaires de la SHQ, qui est son principal bailleur de fonds. Les consultations auprès des locataires à cette étape permettent de connaître leurs préoccupations dès le début de la réflexion sur le budget.

Muni de ces informations, le comité du budget communique à tous les gestionnaires concernés les directives à suivre pour la préparation de leur budget. Chaque directeur a alors un mois pour préparer le budget de son unité administrative et le transmettre à l'unité du budget et de la vérification interne pour la compilation de toutes les données.

À la fin d'août, l'OMHM vérifie auprès de la SHQ les directives budgétaires à l'intérieur desquelles il doit présenter ses demandes budgétaires.

Processus budgétaire

Analyse du budget

Fin août, tous les services font une présentation au comité du budget afin de justifier leurs demandes budgétaires. À la fin de ces présentations, le comité du budget statue sur les demandes reçues afin de satisfaire aux balises de la SHQ et prépare le cahier de présentation du budget.

Le projet de budget est alors présenté de nouveau aux locataires dans les comités de secteur et au comité consultatif des résidents ainsi qu'au comité d'audit pour recommandation au conseil d'administration.

Adoption du budget

Une fois ce budget approuvé par le conseil d'administration, l'OMHM le présente à la commission sur les finances et l'administration de l'agglomération de Montréal pour étude.

Il est ensuite soumis au conseil de l'agglomération de Montréal pour approbation.

Par la suite, il est transmis au conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec pour approbation finale.

Suivi budgétaire

Le suivi financier est conçu afin de satisfaire aux règles et exigences budgétaires de la SHQ. L'unité du budget et de la vérification interne veille à ce que les contrôles demeurent opérationnels et qu'ils soient respectés.

Chaque gestionnaire reçoit mensuellement un rapport détaillé lui permettant de faire un suivi de son budget et de connaître ses disponibilités budgétaires. Trois fois l'an, soit en avril, en août, ainsi qu'en octobre, les gestionnaires sont tenus de présenter un état des dépenses anticipées au 31 décembre. L'unité du budget et de la vérification interne compile les données et prépare un état anticipé des dépenses qui sera présenté au comité de direction, au comité d'audit et au conseil d'administration.

Processus budgétaire

Demande budgétaire supplémentaire

En cours d'exercice, certaines situations peuvent nécessiter une demande spéciale de budget supplémentaire à la SHQ. Ces demandes sont souvent attribuables à des dépenses imprévisibles comme celles qu'occasionnent les sinistres, ou qui sont liées au coût de l'énergie, au déneigement, etc.

La direction générale adjointe à l'administration et affaires corporatives prépare alors un justificatif qui sera approuvé par le conseil d'administration avant d'être envoyé à la SHQ. Ce n'est que lorsque cette dernière aura accepté officiellement la demande, soit par un budget supplémentaire, soit par une autorisation de dépassement aux états financiers, que les sommes seront disponibles dans le système financier pour utilisation par les gestionnaires.

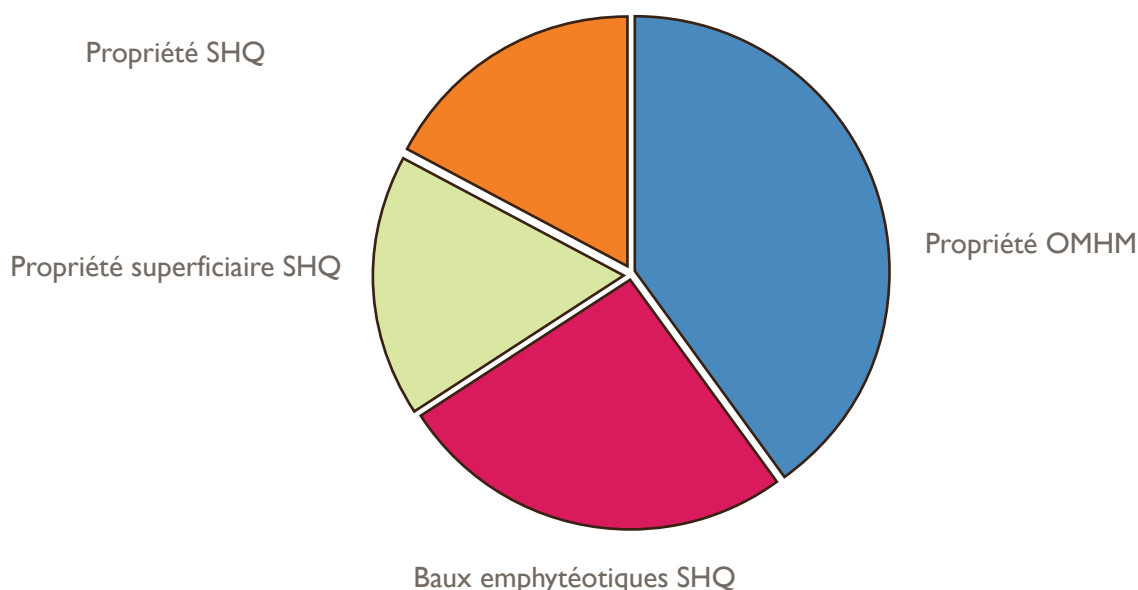
Calendrier

| | |
|---|--------------------|
| Consultations auprès des comités de secteur | 8 mai 2014 |
| Consultation auprès du CCR | 3 juin 2014 |
| Transmission des balises aux gestionnaires | 18 juin 2014 |
| Réception des demandes budgétaires | 11 août 2014 |
| Consolidation et analyse budgétaire | 12 au 22 août 2014 |
| Présentation des demandes budgétaires des services au comité du budget | 27 et 28 août 2014 |
| Présentation du budget au comité d'audit | 8 octobre 2014 |
| Présentation du budget aux comités de secteur | 9 octobre 2014 |
| Présentation du budget au CCR | octobre 2014 |
| Présentation du budget au C.A. pour adoption | 16 octobre 2014 |
| Présentation du document budgétaire à la commission sur les finances et l'administration de l'agglomération de Montréal | À déterminer |
| Approbation par la SHQ | À déterminer |

Propriété des immeubles

Les logements des programmes HLM

| Ensemble des biens selon le type de propriété | 20 810 | |
|---|--------|------|
| Propriété OMHM | 8 288 | 40 % |
| Baux emphytéotiques SHQ | 5 329 | 26 % |
| Propriété superficière SHQ | 3 417 | 16 % |
| Propriété SHQ | 3 776 | 18 % |



Les logements des programmes de supplément au loyer

Les logements retenus dans le cadre de ces programmes appartiennent à des propriétaires privés ou à des coopératives et des organismes sans but lucratif qui signent une entente avec l'OMHM. L'entente est d'une durée variable, selon le type de programme PSL utilisé.

Les logements construits avec l'aide du programme

Logement abordable Québec

L'OMHM est propriétaire des 1 699 logements construits avec les contributions du programme Logement abordable Québec.

Les Immeubles Benny Farm et les logements du programme AccèsLogis

L'OMHM est propriétaire des Immeubles Benny Farm qui comportent 237 logements. Concernant le programme AccèsLogis, 271 logements seront rattachés en 2015.

Budget des programmes

CONSOLIDÉS OMHM SUR TROIS EXERCICES FINANCIERS

| DESCRIPTION | RÉSULTATS 2013 | BUDGET APPROUVÉ 2014 | BUDGET SOU MIS 2015 | ÉCART % |
|--|------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------|
| REVENUS | | | | |
| Revenus d'opération | 106 473 725 \$ | 107 650 330 \$ | 109 235 506 \$ | 1,5 % |
| Subventions | 156 509 145 \$ | 156 133 911 \$ | 178 072 627 \$ | 14,1% |
| Surplus accumulé et réserves | 328 305 \$ | 921 941 \$ | 993 013 \$ | 7,7 % |
| TOTAL DES REVENUS | 263 311 175 \$ | 264 706 182 \$ | 288 301 146 \$ | 8,9 % |
| DÉPENSES | | | | |
| Ressources humaines | 31 194 562 \$ | 33 101 085 \$ | 33 967 396 \$ | 2,6 % |
| Administration | 10 639 114 \$ | 11 936 194 \$ | 11 910 951 \$ | -0,2 % |
| Conciergerie et entretien | 17 213 601 \$ | 18 607 155 \$ | 18 890 339 \$ | 1,5 % |
| Service à la clientèle | 4 937 260 \$ | 4 951 681 \$ | 4 733 663 \$ | -4,4 % |
| Énergie, taxes, assurances et sinistres | 57 317 841 \$ | 59 643 400 \$ | 64 175 279 \$ | 7,6 % |
| Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) | 94 131 013 \$ | 71 546 170 \$ | 126 332 500 \$ | 76,6 % |
| Financement | 66 811 556 \$ | 66 158 155 \$ | 66 665 257 \$ | 0,8 % |
| Réserves | 1 373 631 \$ | 864 901 \$ | 988 027 \$ | 14,2 % |
| Versements aux propriétaires | 36 780 298 \$ | 39 407 500 \$ | 41 807 500 \$ | 6,1 % |
| TOTAL DES DÉPENSES | 320 398 876 \$ | 306 216 241 \$ | 369 470 912 \$ | 20,7 % |
| Excédent des dépenses | (57 087 701 \$) | (41 510 059 \$) | (81 169 766 \$) | 95,5 % |
| (-) RAM capitalisé | (57 216 315 \$) | (41 615 000 \$) | (81 250 000 \$) | 95,2 % |
| Surplus (contribution) | 128 614 \$ | 104 941 \$ | 80 234 \$ | 100,0 % |

Budget des programmes

CONSOLIDÉS OMHM 2015

| DESCRIPTION | BUDGET HLM 2015 | BUDGET LAQ 2015 | BUDGET PSL 2015 | BUDGET AUTRES 2015 | BUDGET CONSOLIDÉ 2015 |
|---|------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------------|
| REVENUS | | | | | |
| Revenus d'opération | 86 609 845 \$ | 19 337 96 \$ | - \$ | 3 287 700 \$ | 109 235 506 \$ |
| Subventions et contributions | 132 879 199 \$ | 287 100 \$ | 43 292 161 \$ | 1 614 167 \$ | 178 072 627 \$ |
| Surplus accumulé et réserves | - \$ | 927 723 \$ | - \$ | 65 290 \$ | 993 013 \$ |
| TOTAL DES REVENUS | 219 489 044 \$ | 20 552 784 \$ | 43 292 161 \$ | 4 967 157 \$ | 288 301 146 \$ |
| DÉPENSES | | | | | |
| Ressources humaines | 27 169 378 \$ | 4 777 763 \$ | 1 377 300 \$ | 642 955 \$ | 33 967 396 \$ |
| Administration | 10 577 680 \$ | 1 141 950 \$ | 107 361 \$ | 83 960 \$ | 11 910 951 \$ |
| Conciergerie et entretien | 17 391 585 \$ | 1 141 960 \$ | - \$ | 356 794 \$ | 18 890 339 \$ |
| Service à la clientèle | 2 551 656 \$ | 2 178 452 \$ | - \$ | 3 555 \$ | 4 733 663 \$ |
| Énergie, taxes, assurances et sinistres | 58 330 770 \$ | 4 491 612 \$ | - \$ | 1 352 897 \$ | 64 175 279 \$ |
| Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) | 125 000 000 \$ | 1 227 500 \$ | - \$ | 105 000 \$ | 126 332 500 \$ |
| Financement | 59 717 975 \$ | 4 705 028 \$ | - \$ | 2 242 254 \$ | 66 665 257 \$ |
| Réserves | - \$ | 888 519 \$ | - \$ | 99 508 \$ | 988 027 \$ |
| Versements aux propriétaires | - \$ | - \$ | 41 807 500 \$ | - \$ | 41 807 500 \$ |
| TOTAL DES DÉPENSES | 300 739 044 \$ | 20 552 784 \$ | 43 292 161 \$ | 4 886 923 \$ | 295 325 876 \$ |
| Excédent des dépenses | (81 250 000) \$ | - \$ | - \$ | 80 234 \$ | (81 169 766) \$ |
| (-) RAM CAPITALISÉ | (81 250 000) \$ | - \$ | - \$ | - \$ | (81 250 000) \$ |
| SURPLUS (CONTRIBUTION) | - \$ | - \$ | - \$ | 80 234 \$ | 80 234 \$ |

Sommaire des contributions

| CONTRIBUTIONS | SHQ | | CMM | | AGGLOMÉRATION | | SCHL | | TOTAL | |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 |
| PROGRAMME HLM | | | | | | | | | | |
| Contribution conjointe (1) | 99 839 113 \$ | 116 939 429 \$ | 11 093 235 \$ | 12 993 270 \$ | | | | | 110 932 348 \$ | 129 932 699 \$ |
| Contribution exclusive | 2 396 500 \$ | 2 396 500 \$ | | | 550 000 \$ | 550 000 \$ | | | 2 946 500 \$ | 2 946 500 \$ |
| TOTAL HLM | 102 235 613 \$ | 119 335 929 \$ | 11 093 235 \$ | 12 993 270 \$ | 550 000 \$ | 550 000 \$ | | | 113 878 848 \$ | 132 879 199 \$ |
| PROGRAMME PSL | | | | | | | | | | |
| Contribution conjointe (1) | 36 680 407 \$ | 38 962 945 \$ | 4 075 600 \$ | 4 329 216 \$ | | | | | 40 756 007 \$ | 43 292 161 \$ |
| TOTAL PSL | 36 680 407 \$ | 38 962 945 \$ | 4 075 600 \$ | 4 329 216 \$ | | | | | 40 756 007 \$ | 43 292 161 \$ |
| PROGRAMME LAQ | | | | | | | | | | |
| Contribution conjointe (1) | 351 950 \$ | 258 390 \$ | 39 106 \$ | 28 710 \$ | | | | | 391 056 \$ | 287 100 \$ |
| TOTAL LAQ | 351 950 \$ | 258 390 \$ | 39 106 \$ | 28 710 \$ | | | | | 391 056 \$ | 287 100 \$ |
| AUTRES | | | | | | | | | | |
| Contribution conjointe (1) | 493 200 \$ | 1 002 750 \$ | 54 800 \$ | 111 417 \$ | | | | | 548 000 \$ | 1 114 167 \$ |
| Contribution exclusive | | | | | | | | | 560 000 \$ | 500 000 \$ |
| TOTAL AUTRES | 493 200 \$ | 1 002 750 \$ | 54 800 \$ | 111 417 \$ | | | | | 1 108 000 \$ | 1 614 167 \$ |
| GRAND TOTAL | 139 761 170 \$ | 159 560 014 \$ | 15 262 741 \$ | 17 462 613 \$ | 550 000 \$ | 550 000 \$ | 560 000 \$ | 500 000 \$ | 156 133 911 \$ | 178 072 627 \$ |

(1) Contribution conjointe : 90 % SHQ ; 10 % CMM

Budget HLM et analyse des prévisions

| DESCRIPTION | RÉSULTATS 2013 | BUDGET APPROUVÉ 2014 | BUDGET SOU MIS 2015 | ÉCART % |
|--|------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------|
| REVENUS | | | | |
| Revenus d'opération | 84 588 872 \$ | 85 805 177 \$ | 86 609 845 \$ | 0,9 % |
| Subventions et contributions | 117 740 529 \$ | 113 878 848 \$ | 132 879 199 \$ | 16,7 % |
| Surplus accumulé et réserves | - \$ | - \$ | - \$ | 0 % |
| TOTAL DES REVENUS | 202 329 401 \$ | 199 684 025 \$ | 219 489 044 \$ | 9,9 % |
| DÉPENSES | | | | |
| Ressources humaines | 25 179 450 \$ | 26 833 020 \$ | 27 169 378 \$ | 1,3 % |
| Administration | 9 639 383 \$ | 10 543 084 \$ | 10 577 680 \$ | 0,3 % |
| Conciergerie et entretien | 15 613 446 \$ | 17 043 095 \$ | 17 391 585 \$ | 2,0 % |
| Service à la clientèle | 2 792 904 \$ | 2 691 918 \$ | 2 551 656 \$ | -5,2 % |
| Énergie, taxes, assurances et sinistres | 52 309 878 \$ | 54 471 693 \$ | 58 330 770 \$ | 7,1 % |
| Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) | 92 961 916 \$ | 70 000 000 \$ | 125 000 000 \$ | 78,6% |
| Financement | 60 656 974 \$ | 59 716 215 \$ | 59 717 975 \$ | 0,0 % |
| Réserves | 391 765 \$ | | | |
| Versements aux propriétaires | | | | |
| TOTAL DES DÉPENSES | 259 545 716 \$ | 241 299 025 \$ | 300 739 044 \$ | 24,6% |
| Excédent des dépenses | (57 216 315 \$) | (41 615 000 \$) | (81 250 000 \$) | 95,2 % |
| (-) RAM capitalisé | (57 216 315 \$) | (41 615 000 \$) | (81 250 000 \$) | 95,2 % |
| Surplus (contribution) | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |

Budget HLM et analyse des prévisions

REVENUS

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| Revenus de location | 84 910 629 \$ | 85 673 317 \$ | 0,9 % |
| Autres revenus | 894 548 \$ | 936 528 \$ | 4,7 % |
| Contributions | 113 878 848 \$ | 132 879 199 \$ | 16,7 % |
| Total | 199 684 025 \$ | 219 489 044 \$ | 9,9 % |

Malgré que le budget des Revenus de location autres que les revenus de location commerciaux soit habituellement établi par la SHQ, nous présentons nos prévisions budgétaires qui sont basées sur une analyse des revenus anticipés en 2014.

Pour les Autres revenus, l'augmentation concerne principalement les hausses des revenus d'intérêts.

Les contributions représentent le montant nécessaire de subventions pour assurer l'équilibre budgétaire. L'augmentation qui y est prévue est attribuable à la hausse du budget demandé pour les dépenses en travaux majeurs au poste Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM).

DÉPENSES

RESSOURCES HUMAINES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|----------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Administration | 16 241 875 \$ | 16 392 866 \$ | 0,9 % |
| Allocation PSL | (1 305 996) \$ | (1 377 300) \$ | 5,5 % |
| Entretien | 11 897 141 \$ | 12 153 812 \$ | 2,2 % |
| Total | 26 833 020 \$ | 27 169 378 \$ | 1,3 % |

Les taux d'augmentation salariale correspondent à ce qui est prévu aux conventions collectives qui se termineront le 31 décembre 2015, soit une indexation de 2,5 % pour l'année 2015. Une évaluation à la baisse de 1 % des avantages sociaux amène une diminution dans les charges salariales.

L'Allocation PSL vient diminuer la dépense des salaires des employés dédiés à la gestion des unités de logement financés par le programme de supplément au loyer (PSL). Cette dépense est présentée avec le programme en question.

Budget HLM et analyse des prévisions

ADMINISTRATION

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écart % |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Frais généraux | 4 707 589 \$ | 4 637 185 \$ | -1,5 % |
| Allocation - PSL | (105 256) \$ | (107 361) \$ | 2,0 % |
| Frais informatiques | 5 916 661 \$ | 6 023 766 \$ | 1,8 % |
| Autres frais non récurrents | 24 090 \$ | 24 090 \$ | 0,0 % |
| Total | 10 543 084 \$ | 10 577 680 \$ | 0,3 % |

La diminution dans les frais généraux provient principalement des économies prévues dans les frais de communication reliés au remplacement des unités téléphoniques filaires vers la téléphonie voix IP.

L'Allocation PSL vient diminuer la dépense des frais généraux provenant de la gestion des programmes. Cette dépense est présentée avec le programme en question.

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écart % |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Contrats et ressources matérielles | 12 693 668 \$ | 12 461 065 \$ | -1,8 % |
| Entretien des systèmes | 4 349 427 \$ | 4 930 520 \$ | 13,4 % |
| Total | 17 043 095 \$ | 17 391 585 \$ | 2,0 % |

La diminution de 1,8 % dans la rubrique «Contrats et ressources matérielles», soit près de 232 600 \$, s'explique principalement par une économie réalisée dans les nouveaux appels d'offres en déneigement de 425 000 \$, une augmentation de 100 000 \$ pour la gestion des matières résiduelles et du remplacement de deux véhicules dédiés à la sécurité.

Budget HLM et analyse des prévisions

SERVICE À LA CLIENTÈLE

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écart % |
|---|---------------------|---------------------|---------------|
| Soutien à la clientèle | 1 335 352 \$ | 1 335 352 \$ | 0,0 % |
| Subvention aux associations de locataires | 346 951 \$ | 350 389 \$ | 1,0 % |
| Activités communautaires et sociales | 409 615 \$ | 316 415 \$ | -22,8 % |
| Frais de déménagement | 600 000 \$ | 549 500 \$ | -8,4 % |
| Total | 2 691 918 \$ | 2 551 656 \$ | -5,2 % |

Le budget du Soutien à la clientèle est déterminé par la SHQ en fonction du nombre de logements et s'élève à 22 \$ par logement, soit un montant de 456 742 \$. À ce budget, la SHQ nous permet d'utiliser les revenus provenant de la location des toits jusqu'à un maximum d'un million de dollars.

Le budget des Activités communautaires et sociales est aussi déterminé par la SHQ en fonction du nombre de logements. En 2014, la SHQ a confié une somme de 93 200 \$ à l'OMHM à redistribuer à des projets communautaires. Cet apport budgétaire arrivant au début de la nouvelle année, nous ne connaissons pas présentement le montant prévu par la SHQ en 2015.

Le montant demandé aux Frais de déménagement correspond à notre prévision de près de 1400 changements de logement.

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écart % |
|-------------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Énergie | 29 702 161 \$ | 32 777 470 \$ | 10,4 % |
| Taxes | 20 299 575 \$ | 20 800 000 \$ | 2,5 % |
| Assurances et sinistres | 4 469 957 \$ | 4 753 300 \$ | 6,3 % |
| Total | 54 471 693 \$ | 58 330 770 \$ | 7,1 % |

Les budgets des postes Énergie, Taxes, Assurances et sinistres sont habituellement des montants déterminés par la SHQ. Toutefois, les montants inscrits pour 2014 par la SHQ étant considérablement inférieurs aux montants anticipés en 2015, nous avons inscrit notre propre évaluation de ces dépenses.

Dans le cas de ces postes budgétisés, la SHQ reconnaît la totalité de la dépense aux états financiers.

Budget HLM et analyse des prévisions

REPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|---------------------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| Immeuble | 19 964 085 \$ | 47 609 934 \$ | 138,5 % |
| Terrain | 2 542 167 \$ | 3 898 628 \$ | 53,4 % |
| Bâtiment intérieur | 15 426 362 \$ | 29 016 846 \$ | 88,1 % |
| Logement | 19 988 021 \$ | 31 872 666 \$ | 59,5 % |
| Honoraires professionnels | 11 988 365 \$ | 12 601 926 \$ | 5,1 % |
| Frais de relocalisation | 91 000 \$ | - \$ | -100,0 % |
| Total | 70 000 000 \$ | 125 000 000 \$ | 78,6 % |

Le Service des immeubles a déposé en 2014 une planification triennale 2014-2016 basée sur un bilan de santé systématique de ses immeubles et sur une série de critères de priorités touchant notamment la santé et la sécurité des occupants, l'intégrité des bâtiments, la remise à niveau de certaines composantes des immeubles et la nécessité d'accélérer la remise en état des logements.

En 2014, notre demande budgétaire était de l'ordre de 119,3 millions de dollars et la SHQ nous a consenti 70 millions de dollars. En 2015, l'OMHM persiste à revendiquer ses besoins réels pour la gestion responsable de son parc immobilier et sa demande budgétaire est de 125 millions tel qu'indiqué dans sa planification triennale. De ce montant, 65 % seront capitalisés, soit 81 250 000 \$.

FINANCEMENT

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|---|----------------------|----------------------|--------------|
| Intérêts | 22 993 105 \$ | 22 993 105 \$ | 0,0 % |
| Amortissement (Capital) | 36 261 349 \$ | 36 261 349 \$ | 0,0 % |
| Rentes emphythéotiques et autres frais | 461 761 \$ | 463 521 \$ | 0,4 % |
| Total | 59 716 215 \$ | 59 717 975 \$ | 0,0 % |

Les budgets de ces postes proviennent de données déterminées par la SHQ. Présentement, la SHQ ne nous a pas communiqué les budgets qui y seront alloués. Nous avons donc reconduit les budgets de 2014.

Budget LAO et analyse des prévisions

| DESCRIPTION | RÉSULTATS 2013 | BUDGET APPROUVÉ 2014 | BUDGET SOU MIS 2015 | ÉCART % |
|--|----------------------|----------------------------|---------------------------|--------------|
| REVENUS | | | | |
| Revenus d'opération | 19 003 846 \$ | 18 913 739 \$ | 19 337 961 \$ | 2,2 % |
| Subventions | 296 127 \$ | 391 056 \$ | 287 100 \$ | -26,6 % |
| Surplus accumulé et réserves | 328 305 \$ | 758 189 \$ | 927 723 \$ | 22,4 % |
| TOTAL DES REVENUS | 19 628 278 \$ | 20 062 984 \$ | 20 552 784 \$ | 2,4 % |
| Dépenses | | | | |
| Ressources humaines | 4 275 719 \$ | 4 414 444 \$ | 4 777 763 \$ | 8,2 % |
| Administration | 840 320 \$ | 1 206 660 \$ | 1 141 950 \$ | -5,4 % |
| Conciergerie et entretien | 1 391 662 \$ | 1 204 230 \$ | 1 141 960 \$ | -5,2 % |
| Service à la clientèle | 2 142 000 \$ | 2 254 363 \$ | 2 178 452 \$ | -3,4 % |
| Énergie, taxes, assurances et sinistres | 4 224 858 \$ | 4 181 348 \$ | 4 491 612 \$ | 7,4 % |
| Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) | 1 063 731 \$ | 1 294 170 \$ | 1 227 500 \$ | -5,2 % |
| Financement | 4 761 448 \$ | 4 701 769 \$ | 4 705 028 \$ | 0,1 % |
| Réserves | 928 540 \$ | 806 000 \$ | 888 519 \$ | 10,2 % |
| Versements aux propriétaires | | | | |
| TOTAL DES DÉPENSES | 19 628 278 \$ | 20 062 984 \$ | 20 552 784 \$ | 2,4 % |
| Surplus (contribution) | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |

Budget LAO et analyse des prévisions

REVENUS

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|---------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Revenus de location | 18 637 074 \$ | 19 032 916 \$ | 2,1 % |
| Autres revenus | 276 665 \$ | 305 045 \$ | 10,3 % |
| Subventions | 391 056 \$ | 287 100 \$ | -26,6 % |
| Actif net | 758 189 \$ | 927 723 \$ | 22,4 % |
| Total | 20 062 984 \$ | 20 552 784 \$ | 2,4 % |

En 2015, une indexation moyenne des loyers de 2 % ainsi qu'une amélioration du taux d'occupation expliquent la hausse dans les revenus de location.

La hausse dans les Autres revenus est reliée à des revenus de stationnement additionnels.

En 2014, nous avons prévu utiliser 758 189 \$ de l'Actif net pour financer une partie des travaux majeurs qui s'élevaient à 1 294 170 \$. Pour le prochain exercice financier, l'Actif net sera mis à contribution pour 927 723 \$ dans le cadre de travaux majeurs de l'ordre de 1 227 500 \$.

DÉPENSES

RESSOURCES HUMAINES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|----------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Administration | 3 086 077 \$ | 3 246 435 \$ | 5,2 % |
| Entretien | 1 328 367 \$ | 1 531 328 \$ | 15,3 % |
| Total | 4 414 444 \$ | 4 777 763 \$ | 8,2 % |

Le taux d'augmentation salariale correspond à ce qui est prévu aux conventions collectives qui se termineront le 31 décembre 2015, soit une indexation de 2,5 %.

Pour 2015, la nouvelle direction de la gestion des demandes, des logements abordables et du PSL, a révisé le déploiement de ses ressources entre les divers programmes, ce qui justifie les écarts entre les deux années.

De plus, au niveau de l'entretien, une équipe de fin de semaine a été créée afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Budget LAO et analyse des prévisions

ADMINISTRATION

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Frais généraux | 1 086 094 \$ | 1 022 450 \$ | -5,9 % |
| Frais informatiques | 21 250 \$ | 22 000 \$ | 3,5 % |
| Autres frais non récurrents | 99 316 \$ | 97 500 \$ | -1,8 % |
| Total | 1 206 660 \$ | 1 141 950 \$ | -5,4 % |

Une bonne performance de location en 2014 a permis de diminuer considérablement les sommes allouées à la promotion permettant ainsi une économie significative dans les Frais généraux.

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Contrats et ressources matérielles | 1 204 230 \$ | 1 141 960 \$ | -5,2 % |
| Total | 1 204 230 \$ | 1 141 960 \$ | -5,2 % |

Afin de financer la nouvelle équipe dédiée à l'entretien des résidences les fins de semaine, des efforts de compression ont été fait au niveau des ressources matérielles.

Budget LAO et analyse des prévisions

SERVICE À LA CLIENTÈLE

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|---|---------------------|---------------------|---------------|
| Activités communautaires et sociales | 84 380 \$ | 80 000 \$ | -5,2 % |
| Frais de déménagement | 2 300 \$ | 4 500 \$ | 95,7 % |
| Services alimentaires | 2 081 283 \$ | 2 020 680 \$ | -2,9 % |
| Achat et entretien d'équipements de cuisine | 86 400 \$ | 73 272 \$ | -15,2 % |
| Total | 2 254 363 \$ | 2 178 452 \$ | -3,4 % |

Les frais de déménagement ont été réévalués selon une analyse des résultats anticipés en 2014.

La diminution des Services alimentaires est liée au transfert de la gestion d'une cafétéria opérée par un fournisseur en régie interne.

Un nouveau contrat d'entretien préventif des équipements de cuisine explique l'économie envisagée pour l'achat et l'entretien des équipements de cuisine.

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|-------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Énergie | 1 488 600 \$ | 1 667 370 \$ | 12,0 % |
| Taxes | 2 503 846 \$ | 2 580 829 \$ | 3,1 % |
| Assurances et sinistres | 188 902 \$ | 243 413 \$ | 28,9 % |
| Total | 4 181 348 \$ | 4 491 612 \$ | 7,4 % |

Les budgets de l'Énergie et des Taxes ont été faits selon une analyse du réel anticipé en 2014 compte tenu du nouveau rôle foncier.

L'augmentation dans Assurances et sinistres est liée à une hausse significative des dépenses en matière de sinistre au cours de la dernière année.

Budget LAQ et analyse des prévisions

REMPACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Immeuble | 818 000 \$ | 882 000 \$ | 7,8 % |
| Terrain | 131 470 \$ | 47 000 \$ | -64,3 % |
| Bâtiment | 223 200 \$ | 242 500 \$ | 8,6 % |
| Logement | 73 500 \$ | - \$ | -100,0 % |
| Honoraires professionnels | 48 000 \$ | 56 000 \$ | 16,7 % |
| Total | 1 294 170 \$ | 1 227 500 \$ | -5,2 % |

En 2015, des travaux majeurs de correction de près de 762 000 \$ seront réalisés dans les Résidences Saint-Eugène et Jean-Placide-Desrosiers. Des recours judiciaires ont présentement lieu auprès des instances concernées dans les deux cas.

FINANCEMENT

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Intérêts | 2 355 407 \$ | 2 314 941 \$ | -1,7 % |
| Amortissement (Capital) | 2 346 362 \$ | 2 390 087 \$ | 1,9 % |
| Total | 4 701 769 \$ | 4 705 028 \$ | 0,1 % |

Les montants ont été évalués selon les conditions rattachées aux prêts hypothécaires en vigueur.

Le renouvellement de certains prêts à un taux plus avantageux explique la baisse dans les frais d'intérêts.

RÉSERVES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|----------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Immobilière | 639 282 \$ | 648 744 \$ | 1,5 % |
| Mobilière | 142 401 \$ | 142 401 \$ | 0,0 % |
| Gestion hypothécaire | 24 317 \$ | 97 374 \$ | 300,4 % |
| Total | 806 000 \$ | 888 519 \$ | 10,2 % |

Les diverses réserves sont budgétisées conformément aux obligations du programme LAQ établies par la SHQ. En 2014, pour le volet résidence, il n'y a pas eu de réserve de gestion hypothécaire de budgétisée, tel que permis par le programme. Pour 2015, la nouvelle direction désire faire une analyse approfondie des réserves de gestion hypothécaire et préfère les budgétiser pour le moment.

Budget PSL et analyse des prévisions

| DESCRIPTION | RÉSULTATS 2013 | BUDGET APPROUVÉ 2014 | BUDGET SOUMIS 2015 | ÉCART % |
|--|----------------------|----------------------------|--------------------------|--------------|
| REVENUS | | | | |
| Revenus d'opération | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |
| Subventions | 38 067 254 \$ | 40 756 007 \$ | 43 292 161 \$ | 6,2 % |
| Surplus accumulé et réserves | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |
| TOTAL DES REVENUS | 38 067 254 \$ | 40 756 007 \$ | 43 292 161 \$ | 6,2 % |
| DÉPENSES | | | | |
| Ressources humaines | 1 181 700 \$ | 1 243 251 \$ | 1 377 300 \$ | 10,8 % |
| Administration | 105 256 \$ | 105 256 \$ | 107 361 \$ | 2,0 % |
| Conciergerie et entretien | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |
| Service à la clientèle | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |
| Énergie, taxes, assurances et sinistres | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |
| Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |
| Financement | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |
| Réserves | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |
| Versements aux propriétaires | 36 780 298 \$ | 39 407 500 \$ | 41 807 500 \$ | 6,1 % |
| TOTAL DES DÉPENSES | 38 067 254 \$ | 40 756 007 \$ | 43 292 161 \$ | 6,2 % |
| Surplus (contribution) | - \$ | - \$ | - \$ | 0,0 % |

Budget PSL et analyse des prévisions

REVENUS

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|--------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Subvention | 40 756 007 \$ | 43 292 161 \$ | 6,2 % |
| Total | 40 756 007 \$ | 43 292 161 \$ | 6,2 % |

La subvention représente les sommes nécessaires pour combler la différence entre le bail et le loyer versé par le locataire soit 25 % de son revenu. En 2015, près de 9 200 ménages bénéficieront de ces programmes comparativement à 8 800 en 2014.

DÉPENSES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Ressources humaines | 1 243 251 \$ | 1 377 300 \$ | 10,8 % |
| Administration | 105 256 \$ | 107 361 \$ | 2,0 % |
| Versement aux propriétaires | 39 407 500 \$ | 41 807 500 \$ | 6,1 % |
| Total | 40 756 007 \$ | 43 292 161 \$ | 6,2 % |

La SHQ détermine les budgets alloués à la gestion des programmes de supplément au loyer.

Toutefois, les sommes attribuées au poste Versements aux propriétaires sont révisées mensuellement par la SHQ afin de refléter la situation réelle du marché locatif.

Budget Autres et analyse des prévisions

| DESCRIPTION | RÉSULTATS 2013 | BUDGET APPROUVÉ 2014 | BUDGET SOU MIS 2015 | ÉCART % |
|--|---------------------|----------------------------|---------------------------|---------------|
| REVENUS | | | | |
| Revenus d'opération | 2 881 007 \$ | 2 931 414 \$ | 3 287 700 \$ | 12,2 % |
| Subventions | 405 235 \$ | 1 108 000 \$ | 1 614 167 \$ | 45,7 % |
| Surplus accumulé et réserves | | 163 752 \$ | 65 290 \$ | -60,1 % |
| TOTAL DES REVENUS | 3 286 242 \$ | 4 203 166 \$ | 4 967 157 \$ | 18,2 % |
| DÉPENSES | | | | |
| Ressources humaines | 557 693 \$ | 610 370 \$ | 642 955 \$ | 5,3 % |
| Administration | 54 155 \$ | 81 194 \$ | 83 960 \$ | 3,4 % |
| Conciergerie et entretien | 208 493 \$ | 359 830 \$ | 356 794 \$ | -0,8 % |
| Service à la clientèle | 2 356 \$ | 5 400 \$ | 3 555 \$ | -34,2 % |
| Énergie, taxes, assurances et sinistres | 783 105 \$ | 990 359 \$ | 1 352 897 \$ | 36,6 % |
| Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) | 105 366 \$ | 252 000 \$ | 105 000 \$ | -58,3 % |
| Financement | 1 393 134 \$ | 1 740 171 \$ | 2 242 254 \$ | 28,9 % |
| Réserves | 53 326 \$ | 58 901 \$ | 99 508 \$ | 68,9 % |
| Versements aux propriétaires | | | | 0,0 % |
| TOTAL DES DÉPENSES | 3 157 628 \$ | 4 098 225 \$ | 4 886 923 \$ | 19,2 % |
| Surplus (contribution) | 128 614 \$ | 104 941 \$ | 80 234 \$ | -23,5 % |

Budget Autres et analyse des prévisions

REVENUS

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écart % |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Revenus de location | 2 903 164 \$ | 3 255 050 \$ | 12,1 % |
| Autres revenus | 28 250 \$ | 32 650 \$ | 15,6 % |
| Subventions | 1 108 000 \$ | 1 614 167 \$ | 45,7 % |
| Actif net | 163 752 \$ | 65 290 \$ | -60,1 % |
| Total | 4 203 166 \$ | 4 967 157 \$ | 18,2 % |

Sous la rubrique «Autres» se regroupent les Immeubles Benny Farm et les projets issus du programme AccèsLogis.

La hausse dans les revenus de location est attribuable à l'arrivée de deux nouveaux projets en 2015 pour le programme AccèsLogis, soit les projets Victoria Barclay et Monty, respectivement de 67 et 24 logements.

La venue de ces deux nouveaux projets expliquent également la hausse dans les subventions.

L'Actif net sera utilisé pour financer les travaux majeurs aux Immeubles Benny Farm.

DÉPENSES

RESSOURCES HUMAINES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écart % |
|----------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Administration | 334 842 \$ | 291 864 \$ | -12,8 % |
| Entretien | 275 528 \$ | 351 091 \$ | 27,4 % |
| Total | 610 370 \$ | 642 955 \$ | 5,3 % |

Les taux d'augmentation salariale correspondent à ce qui est prévu aux conventions collectives qui se termineront le 31 décembre 2015, soit une indexation de 2,5 %.

Pour 2015, la nouvelle direction de la gestion des demandes, des logements abordables et du PSL, a révisé le déploiement de ses ressources entre les divers programmes, ce qui justifie les écarts entre les deux années.

Budget Autres et analyse des prévisions

ADMINISTRATION, ENTRETIEN ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Administration | 81 194 \$ | 83 960 \$ | 3,4 % |
| Entretien | 359 830 \$ | 356 794 \$ | -0,8 % |
| Service à la clientèle | 5 400 \$ | 3 555 \$ | -34,2 % |
| Total | 446 424 \$ | 444 309 \$ | -0,5 % |

Les coûts prévus en 2015 pour la gestion et l'exploitation des Immeubles Benny Farm seront sensiblement les mêmes que ceux de 2014 pour le poste Administration ; l'augmentation prévue s'explique par la venue des projets du programme AccèsLogis.

La diminution dans Entretien, malgré la venue des nouveaux projets, est reliée au fait qu'en 2014 un budget supplémentaire de 35 000 \$ avait été planifié pour des travaux spéciaux d'entretien de ventilation et plomberie aux Immeubles Benny Farm.

En 2014, un montant de 1 845 \$ avait erronément été budgétisé au poste Service à la clientèle pour le programme AccèsLogis.

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|-------------------------|-------------------|---------------------|---------------|
| Énergie | 470 664 \$ | 607 318 \$ | 29,0 % |
| Taxes | 477 364 \$ | 624 453 \$ | 30,8 % |
| Assurances et sinistres | 42 331 \$ | 121 126 \$ | 186,1 % |
| Total | 990 359 \$ | 1 352 897 \$ | 36,6 % |

Les hausses dans ces postes sont attribuables exclusivement aux nouveaux coûts d'exploitation dans le programme AccèsLogis.

Budget Autres et analyse des prévisions

RAM, FINANCEMENT ET RÉSERVES

| | Budget 2014 | Budget 2015 | Écarts % |
|--------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| RAM | 252 000 \$ | 105 000 \$ | -58,3 % |
| Financement | 1 740 171 \$ | 2 242 254 \$ | 28,9 % |
| Réserves | 58 901 \$ | 99 508 \$ | 100,0 % |
| Total | 2 051 072 \$ | 2 446 762 \$ | 19,3 % |

Le budget RAM a été établi en fonction de la programmation des travaux prévus en 2015.

Les hausses dans les postes Financement et Réserves sont attribuables exclusivement aux nouveaux coûts d'exploitation dans le programme AccèsLogis.

La rémunération

La rémunération

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important de l'enveloppe Administration, conciergerie et entretien (ACE) de l'OMHM. Le tableau ci-dessous illustre les principaux éléments de la masse salariale, soit la rémunération, les avantages sociaux, notamment les régimes de retraite et les assurances collectives ainsi que les charges sociales gouvernementales telles que :

- la Régie des rentes du Québec;
- le Régime québécois de l'assurance parentale;
- l'assurance-emploi;
- le Fonds des services de santé;
- la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Au poste Ressources humaines apparaissant au Budget, il faut ajouter la rémunération des préposés à la sécurité des locataires, celles des surveillants-résidants ainsi que celle des chefs cuisiniers. Les dépenses allouées à la rémunération de ces employés sont respectivement sous la rubrique Sécurité et Service à la clientèle tel que le requiert la Société d'habitation du Québec.

| | Budget 2015 | Part relative |
|----------------------------------|----------------------|------------------|
| Rémunération | 26 744 383 \$ | 75 % |
| Charges sociales | 3 476 602 \$ | 10 % |
| Avantages sociaux | 3 746 411 \$ | 10 % |
| Total Ressources humaines | 33 967 396 \$ | 95 % |
| Sécurité | 1 466 479 \$ | 4 % |
| Cuisine | 405 064 \$ | 1 % |
| Rémunération globale | 35 838 939 \$ | 100 % |

La rémunération

RÉMUNÉRATION GLOBALE PAR GROUPE D'EMPLOYÉS

| | Rémunération | Charges sociales | Avantages sociaux | Rémunération globale |
|--|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Cadres et non-syndiqués | 6 571 136 \$ | 854 248 \$ | 919 961 \$ | 8 345 345 \$ |
| Cols blancs | 9 122 696 \$ | 1 185 950 \$ | 1 277 177 \$ | 11 585 824 \$ |
| Cols bleus | 11 050 551 \$ | 1 436 404 \$ | 1 549 273 \$ | 14 036 228 \$ |
| Préposés à la sécurité des locataires ⁽¹⁾ | 1 028 800 \$ | 133 744 \$ | - \$ | 1 162 544 \$ |
| Surveillants résidents ⁽¹⁾ | 268 969 \$ | 34 966 \$ | - \$ | 303 935 \$ |
| Chefs cuisiniers ⁽²⁾ | 318 948 \$ | 41 463 \$ | 44 653 \$ | 405 064 \$ |
| Total | 28 361 100 \$ | 3 686 775 \$ | 3 791 064 \$ | 35 838 939 \$ |

⁽¹⁾ La rémunération de ces groupes d'employés n'apparaît pas dans les comptes de la masse salariale mais dans le poste Sécurité à la demande de la SHQ. Le poste Sécurité est sous la rubrique Conciergerie et entretien.

⁽²⁾ La rémunération de ce groupe d'employés n'apparaît pas dans les comptes de la masse salariale mais dans le poste Service à la clientèle à la demande de la SHQ.

TABLEAU DES EFFECTIFS - PERSONNEL PERMANENT

| | 2013 | 2014 | 2015 | ÉCART |
|--|------------|------------|------------|----------|
| Cadres et non-syndiqués | 89 | 92 | 92 | 0 |
| Cols blancs | 235 | 239 | 243 | 4 |
| Cols bleus | 207 | 219 | 219 | 0 |
| Préposés à la sécurité des locataires ⁽¹⁾ | 137 | 137 | 137 | 0 |
| Surveillants résidents ⁽¹⁾ | 24 | 26 | 26 | 0 |
| Total | 692 | 713 | 717 | 4 |

⁽¹⁾ Les préposés à la sécurité des locataires ainsi que les surveillants résidents sont des postes permanents à temps partiel.

TABLEAU DES EFFECTIFS – PERSONNEL SURCROÎT

| | 2013 | 2014 | 2015 | ÉCART |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| Cadres et non-syndiqués | 6 | 10 | 9 | -1 |
| Cols blancs | 34 | 40 | 40 | 0 |
| Cols bleus | 35 | 34 | 36 | 2 |
| Contractuels | 9 | 8 | 8 | 0 |
| Total | 84 | 92 | 93 | 1 |

La rémunération

TABLEAU DES EFFECTIFS - TOTAL

| | 2013 | 2014 | 2015 | ÉCART |
|---------------------|------------|------------|------------|----------|
| Personnel permanent | 692 | 713 | 717 | 4 |
| Personnel surcroît | 84 | 92 | 93 | 1 |
| Total | 776 | 805 | 810 | 5 |

Si l'année 2014 s'est avérée être une année de consolidation concernant les projets de compétence des employés de conciergerie et d'entretien ainsi que de la rétention du personnel qualifié, l'année 2015 permettra à l'Office de bénéficier des bienfaits des actions posées.

L'augmentation des effectifs de cinq (5) ressources est principalement reliée à l'ajout de ressources dédiées au Service des programmes de suppléments de loyer et des activités commerciales compte tenu que ce service est en constante croissance, ainsi qu'à l'ajout de ressources affectées à la formation du personnel de la conciergerie et entretien.

Les effectifs

EFFECTIFS 2014 RÉPARTIS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

| Unité administrative | Cadres et non syndiqués <i>note 1</i> | Cols blancs | Cols bleus | Préposés et surveillants | Total 2015 | Total 2014 | Écart |
|--|--|-------------|------------|--------------------------|------------|------------|----------|
| Direction générale | 5 | 2 | | | 7 | 8 | -1 |
| Service des communications | 1 | 7 | | | 8 | 8 | 0 |
| Service des ressources humaines | 9 | 5 | | | 14 | 14 | 0 |
| Direction générale adjointe à l'administration et affaires corporatives | 4 | 4 | | | 8 | 8 | 0 |
| Secrétariat général | 1 | 4 | | | 5 | 5 | 0 |
| Service de la comptabilité | 2 | 13 | | | 15 | 15 | 0 |
| Service de l'approvisionnement | 1 | 19 | | | 20 | 20 | 0 |
| Service des technologies et de l'information | 2 | 18 | | | 20 | 20 | 0 |
| Service des immeubles | 22 | 21 | 37 | | 80 | 79 | 1 |
| Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments aux loyers | 2 | 1 | | | 3 | 2 | 1 |
| Service des résidences | 18 | 21 | 15 | 22 | 76 | 81 | -5 |
| Service de la gestion des logements abordables | 2 | 5 | 12 | 4 | 23 | 18 | 5 |
| Service des programmes de supplément aux loyers et des activités commerciales | 1 | 22 | | | 23 | 19 | 4 |
| Service d'accueil des demandes de logement et de référence | 1 | 13 | | | 14 | 14 | 0 |
| Direction générale adjointe à la gestion des HLM | 4 | 8 | | | 12 | 16 | -4 |
| Secteur Sud-Ouest | 9 | 26 | 63 | 43 | 141 | 140 | 1 |
| Secteur Nord-Ouest | 9 | 25 | 59 | 51 | 144 | 142 | 2 |
| Secteur Est | 8 | 23 | 59 | 43 | 133 | 134 | -1 |
| Développement communautaire et social | 3 | 24 | | | 27 | 25 | 2 |
| Service du centre d'appels et de la sécurité | 4 | 14 | 10 | | 28 | 28 | 0 |
| Service de la salubrité | 1 | 8 | | | 9 | 9 | 0 |
| TOTAL | 109 | 283 | 255 | 163 | 810 | 805 | 5 |

Note 1 Répartition de la catégorie:

| | |
|----------------|------------|
| Gestionnaires | 73 |
| Cadres-conseil | 32 |
| Non syndiqués | 4 |
| | <u>109</u> |



Office municipal
d'habitation
de Montréal

omhm.qc.ca

Article 30.07

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.

Article 41.01

Avis de motion - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015)

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Article 41.02

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015)

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Article 41.03

Avis de motion - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Article 41.04

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Article 41.05

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 18 700 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Ce document vous sera livré ultérieurement.